



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

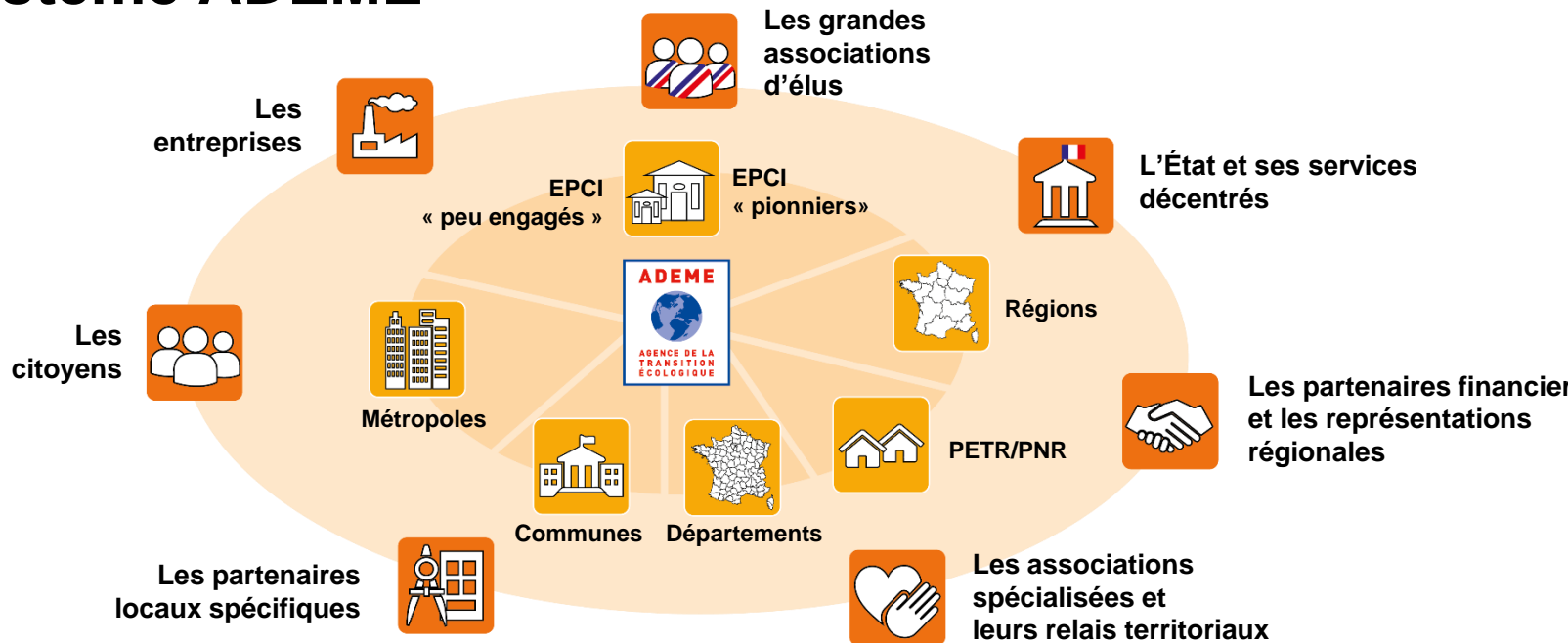
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Club des Acteurs du Grand Roissy *présentation de l'ADEME Ile-de-France*

10 février 2022

L'écosystème ADEME



Une approche intégrée et écosystémique de la TE

Economie circulaire et déchets

- RRR
- Ecoconception
- Alimentation
- Ecologie Industrielle et Territoriale
- Déchets Ménagers et professionnels
- Economie de la fonctionnalité
- Tarification incitative
- ...

Ville et Territoire durable

- Air
- Mobilité / Hydrogène
- Friches / Sites et sols pollués
- Aménagement
- Adaptation au changement climatique / résilience territoriale
- Politique intégrée climat-Energie, Economie circulaire
- Agriculture de proximité
- Tourisme durable
- ...

Transition énergétique

- Récupération chaleur
- Géothermies
- Chaleur renouvelable
- Réseau de chaleur
- ENR électrique
- Rénovation énergétique
- Méthanisation
- Biomasse
- ...



Equipe de direction

Directeurs



Jérémie
ALMOSNI
Directeur régional



Raphaël
GERSON
Directeur
Régional adjoint



Florence THIERY
Assistante et RSE

Responsables



Claire FLORETTE
responsable pôle
Transition
Énergétique



Valérie JOUVIN
responsable pôle
Ville et Territoire
Durable



Grégory FAUVEAU
responsable pôle
Economie Circulaire
& Déchets



Valérie DIEMERT
responsable
administrative et
juridique

Plan de relance



Sandy
MAUREEMOOTOO
Coordonnateur plan
de relance



Communication



Marion GUEROUT
Chargé de
communication



Marie LOPES
Assistante de
communication

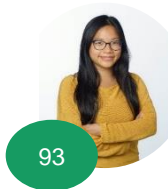


Claire FLORETTE
Responsable pôle Transition
Énergétique

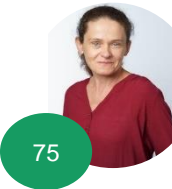
Chaleur Renouvelable



**Matthieu MEFFLET
PIPEREL**
Réfèrent géothermie
superficielle



Catherine CHOU
Réfèrent chaleur
fatale
Animatrice territoriale
93



Nathalie HEBRABD
Réfèrent géothermie
profonde
Animatrice territoriale
75



Garance PETIT
Réfèrent Biomasse

Bâtiment



**Camille
BATTEUX**
Réfèrent
bâtiment
Animatrice
territoriale 77



Florent TANIÈRE
Animateur
programme
SARE IDF

Industrie



**Pierre-Louis
CAZAUX**
Plan de relance
Industrie



**Meriem
OUICHIKH**
Réfèrent
industrie



Grégory FAUVEAU

Responsable pôle
Economie Circulaire &
Déchets

Gestion



Laura BONNEFON

Cadre
gestionnaire



Maryse VALENTE

Cadre
gestionnaire

Economie circulaire et Déchets



Carole LIMOUZIN

Référente RRR,
Tarification
Incitative et ESS



Mohamedou BA

Référent déchets
du BTP et DAE



Marie BOURSIER

Référente DMA
et Biodéchets



Claire PEYET FEBRER

Référente
plastique



Valérie PLET

Référente sur
alimentation durable,
écoconception et EFC



Romain EGLE,
Référent plan de
relance PME / TPE

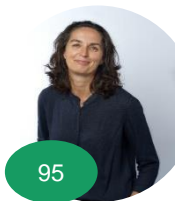


Jean-Marie CHAUMEL

Référent Biométhane,
CSR et
pyrogazéification



91

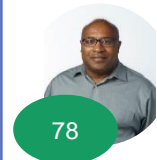


95

Valérie JOUVIN

Responsable pôle Ville et territoire durable

Mobilité, Qualité de l'air, H2



78

Jean-Yves Marie ROSE

Référent transport et Mobilité



Matthias BEAUFILS-MARQUET

Référent QA et vélo



Thomas BERTHEAU

Référent H2 plan de relance



Philippe MOINAT

Référent agriculture de proximité

Sites et sols Pollués et Friches



Claire GREUILLET
Coordinatrice site et Sols Pollués



Bastien COLLET
Chef de projet SSP



Séverine COHUET
Chef projet SSP
Référent ZAN et Friches



Christophe LOUAZE
Référent Friche plan de relance



Warrick MACKIE
Chef de projet SSP

Gestion



Elodie DELHAYE VERZELETTI

Cadre gestionnaire

Démarches transversales



Pauline LE FUR

Référente Adaptation, démarches territoriales et formation

94



Thibaut FAUCON

Référent systémique et prospective

92



Laurent CAILLIEREZ

Référent Tourisme, chef de projet JOP 2024

Des modes d'interventions diversifiés...

- **Mobilisation de parties prenantes, d'acteurs économiques, collectivités**

- Stratégie « cibles » et stratégie « thématiques » <https://www.ademe.fr/lademe/priorites-strategiques-missions-lademe/strategies>
- Campagne régulière / manifestations

- **Conseil**

- Guide, référentiel <https://librairie.ademe.fr/>
- Outils sur l'ensemble des thématiques
- Formation <https://formations.ademe.fr/accueil.html>

- **Accompagnement des politiques publiques**

- Démarche intégrée <https://territoireengagetransitionecologique.ademe.fr/>
- Labélisation
- Evaluation



Une mobilisation au plus près des territoires qui s'appuie sur un continuum connu et installé en Ile-de-France

Les actions de financement de l'ADEME s'appuie sur différents systèmes d'aide :

- Aide à la réalisation
- Aide à la connaissance
- Aide au changement de comportement
- Aide forfaitaire en fonction d'atteinte d'objectifs

Selon des programmes d'actions pluriannuelles et programmatiques permettant de répondre aux objectifs nationaux / régionaux :

- Le fonds chaleur
- Le fonds économie circulaire et déchets
- Le fonds Air Mobilité
- L'animation territoriale

Dont la mise en œuvre s'appuie sur :

- Des appels à manifestation d'intérêt
- Des appels à projets
- Des projets en gré à gré

→ Définition de l'assiette des coûts éligibles, des montants forfaitaires, des taux d'aide

Coordination entre directions régionales et direction exécutive des expertises et des programmes
Approche Top-down et bottom-up

Une mobilisation au plus près des territoires – TE

Thématiques abordées :

- Réseaux de chaleur et de froid, Boucles d'eau tempérée
- Chaleur fatale, géothermies, biomasse, méthanisation
⇒ Démarche EnR'Choix pour priorisation EnRR et sélection des projets (www.enrchoix.idf.ademe.fr)

Organisation :

- AAP conjoint annuel avec la Région IDF
- Au fil de l'eau pour les études
- Conseil en énergie partagée : soutien aux collectivités à engager des économie d'énergie sur leurs bâtiments
- Observations et évaluations : ROSE et SRCAE
- Développement aux ENR (PV, Méthanisation ...) avec participation citoyenne
- Démarche intégrée pour politique énergie-climat

Point sur les enjeux de l'année à venir et actions prévues côté ADEME

- Budget 2021 : 54 M€ engagé
- AAP Chaleur Renouvelable 2022 :
 - 36 nouveaux dossiers et 36 reconductions
- Soutien à de nouveaux conseillers partagés
- Lancement de la démarche QDF
- Soutien au développement de la géothermie de surface (AFPG)
- Soutien au développement bois avec FiBOIS
- Décarbonation de l'industrie : AAP / PIA

Une mobilisation au plus près des territoires – TE



Exemple :

- Projet biométhane de Multien (CCPMF)
- Projet biométhane du Pays de France (CARPF)
- Audit chaufferie biomasse ADP (CARPF)
- Extension réseau de chaleur sur la commune de Blanc-Mesnil (EPT TE)

Une mobilisation au plus près des territoires – ECD

Thématiques abordées :

Diminuer la consommation de ressources, limiter la production de déchets, optimiser le recyclage

2 fonds :

Plan de relance ECD

Fond Economie Circulaire

France 2030 sur la thématique plastique

1 méthode :

1 calendrier d'AAP et dispositifs fil de l'eau

Observations et comité de suivi du PRPGD sur DAE et DMA

Eléments de bilan et quelques chiffres clés en 2021

- Plus de 180 opérations financées
- 22 M€ engagés

Point sur les enjeux de l'année à venir et actions prévues côté ADEME

AAP ECD multi-thématique :
1^{er} octobre - 30 novembre

AAP déchèteries pro :
Sept.21 à Jan. 22

AMI partenariaux sur l'innovation 4R, l'EIT afin de mobiliser les territoires en collaboration avec la région

Des dispositions d'engagements volontaires et d'accompagnement dans le secteur du RRR et BTP

Une mobilisation au plus près des territoires – ECD



REFER
Les Canaux
FRTP
CAPE
Club EFC ...

Exemple :

- Projet lbd maison – recyclage Villepinte (EPT TE)
- Etude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets CA Roissy Pays de France
- Extension de la Ressourcerie IMAJ INITIATIVES MULTIPLES ACTION JEUNES Villiers-le-Bel
- Mise en œuvre de la tarification incitative COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINES ET MONTS DE FRANCE

Une mobilisation au plus près des territoires –VTD

Plusieurs thématiques en interaction:

Promouvoir les mobilités durables et douces, diminuer la pollution de l'air, inventorier et dépolluer les friches, développer les politiques intégrées auprès des territoires

2 fonds / programme :

- **Plan de relance** Hydrogène, Friches, Tourisme durable et Agriculture
- **Fonds Air Mobilité / H2**

Des actions locales :

- AAP nationaux
- Des AMI propres : QA, Low Tech
- Des dispositifs au fil de l'eau

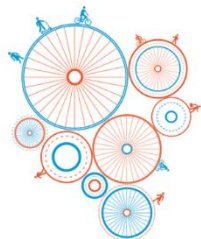
Éléments de bilan / quelques chiffres clés

- 14 projets **FdR QA** pour un soutien de 1,73 M€. Nouvel AMI FDR QA en cours
- 18 projets **AVELO**
- 3 projet hydrogène -Taxis Hype - 39 M€
- **Friches** : 43 projets soutenus depuis 2007 pour un montant total de 12,6M€
- **CPIER** : 10 projets lauréats pour le financement de 1,1 M€ par l'ADEME
- **Cit'ergie** : 4,9 millions habitants couverts dont 745 800 en 2020. **15 Cit'ergie en IDF**
- **Financement d'études**

Point sur les enjeux de l'année à venir et actions prévues côté ADEME

- Session 6 de l'AMI Feuille de route Qualité de l'air – lancement fin novembre
- 4ème session de l'AMI CITEC – lancement fin novembre
- Feuille de route sur l'agriculture de proximité
- Développement de la stratégie ACC et résilience des territoires
- Promotion du programme Territoire Engagé Transition Ecologique (CAE et ECI)
- Développement de l'écosystème hydrogène francilien
- Lancement d'un inventaire des friches franciliennes

Une mobilisation au plus près des territoires – VTD



Exemple :

Contrat d'Objectifs Territorial CA Roissy Pays de France

Fiches Etudes - Plan de gestion des pollutions - Avenue de la Gare - Louvres GRAND PARIS AMENAGEMENT

Démarche territoires engagés pour la Transition écologique

Le programme TERRITOIRE ENGAGE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Cit'ergie
European Energy Award



TERRITOIRE ENGAGE

TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Afin d'accélérer l'engagement des collectivités dans la transition écologique, Cit'ergie et le label économie circulaire deviennent le programme TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE.

Pourquoi une nouvelle identité ?

TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- 1°) Être au plus près du besoin des collectivités avec un accompagnement global de transition écologique, et un accompagnement pragmatique et personnalisé
- 2°) Améliorer la lisibilité de l'offre d'accompagnement des collectivités sur les démarches territoriales intégrées
- 3°) Valoriser l'engagement des collectivités engagées et leur progression dans la transition écologique
- 4°) Conquérir de nouveaux territoires avec une campagne de communication massive qui s'adapte au plus grand nombre pour favoriser le passage à l'action
- 5°) Inspirer et donner envie avec une communauté de collectivités engagées dans la transition écologique riche de situations variées et d'exemples de progression
- 6°) Pousser la démarche d'amélioration continue en proposant aux collectivités déjà engagées sur une thématique de s'ouvrir à une deuxième thématique

Le programme TERRITOIRE ENGAGE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Méthode transversale et adaptée à tous les territoires

2 labels **complémentaires** :

- **Label CLIMAT - AIR - ENERGIE**

Anciennement Cit'ergie

Déclinaison française du label “European Energy Award” (EEA), label européen de référence en matière de transition énergétique des collectivités.

- **Label ECONOMIE CIRCULAIRE**

Le fonctionnement des 2 labels reste inchangé **à date** :

- 2 référentiels,
- 2 dispositifs opérationnels,
- 2 commissions de labellisation distinctes actuellement.

Site internet

<https://territoireengageetransitionecologique.ademe.fr/>

1 site internet pour le programme et les 2 labels

Objectif de promotion : engager de nouvelles collectivités dans le programme, via 1 ou 2 labels à la fois

Le site correspond à une évolution de site Cit'ergie, c'est pour cela qu'il y a plus de pages pour le label CLIMAT - AIR - ENERGIE.

Le contenu à destination des collectivités labellisées CLIMAT - AIR - ENERGIE (ex : page collectivité labellisée), référentiel, est accessible dans le pied de page.



Nouveautés

Pages régionales CLIMAT - AIR - ENERGIE accessibles en 1 clic

Pages thématiques CLIMAT - AIR - ENERGIE accessibles en 1 clic

S'abonner à la newsletter

Mesure automatique du nombre de formulaires de contacts envoyés (7)

Optimisation pour la visibilité sur les moteurs de recherche

Le nouveau site génère en moyenne 3,5x plus de nouveaux visiteurs que l'ancien site (données Septembre 2021)



CLIMAT - AIR - ENERGIE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Les collectivités labellisées | Les collectivités engagées | Direction régionale ADEME

Nous accompagnons tous les types de collectivités à progresser sur plusieurs indicateurs, dont :

Taux de production d'énergie renouvelable pour la chaleur et le rafraîchissement sur le territoire

x2,2

Meilleur score à Dijon
(ville et métropole)

Parts modales déplacements piétons, à vélo, en transports en commun

52%

Meilleur score à Dijon
Métropole

Part de bâtiments publics de classe A ou B selon le Diagnostic de Performance Énergétique

5%

Meilleur score Dijon
(ville et métropole)



A Besançon, les consommations du patrimoine ont diminué de 28 % en 4 ans.

Besançon est la 5^{ème} collectivité labellisée 5 étoiles C2/MAJ - ADEME - ENERGIE (meilleure note : C1/legs GOLD) on l'a vu, en 2022. Son total a été ramené de 2000 à 1400 kWh/m²/an, soit une réduction de 30%.

L'offre ADEME aux collectivités

Présentation de l'offre de services - ADEME

Ressources méthodologiques et techniques

🏠 Nouveautés Thématique ▾ Public ▾ Zone géographique ▾ Type de document ▾

🏠 Public Collectivités et Secteur Public

FILTRES

Thématique

Choisissez une valeur...

Thématique précise

Choisissez une valeur...

Région

Choisissez une valeur...

Public

Choisissez une valeur...

Collectivités et Secteur Public

Tri -- ▾ Montrer 1... ▾ par page

Résultats 1 - 12 sur 1363.

< Précédent 1



RÉFÉRENCE: 010694
FLUX DE DÉCHETS EN UN COUP D'OEIL (LES)
Déchets chiffres-clés

<https://librairie.ademe.fr/>

Cahiers des charges types,
études, guides techniques,
documents grand public,
infographie, magazines ADEME...

Recherche par thématiques,
publics, zones géographiques...

Présentation de l'offre de services - ADEME

Actualités nationales et franciliennes

- ADEME Infos, ensemble de publications gratuites afin de vous informer des actualités de l'Agence <https://agirpouurlatransition.ademe.fr/collectivites/>
- Fil d'actu (inscription gratuite) : <https://ile-de-france.ademe.fr/actualites/lettre-dinformation>
- Synthèse d'activité : <https://librairie.ademe.fr/rapport-d-activite/5274-synthese-d-activite-2021-de-la-direction-regionale-ile-de-france-de-l-ademe-9791029719196.html>

ADEME ACTUS
ADEME MAGAZINE
ADEME RECHERCHE
ADEME STRATÉGIE
ADEME INTERNATIONAL



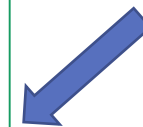
Présentation de l'offre de services - ADEME

- Guide « Aujourd'hui mon territoire - Idées et solutions » partage des clés et propose des actions concrètes pour les élus désireux de s'engager dans la Transition écologique.
- Idées & solutions : 40 fiches qui valorisent les solutions mises en place dans des communes et intercommunalités



<https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourd'hui-mon-territoire>

Téléchargement d'une fiche récapitulative du sujet avec des indicateurs, contacts...



Présentation de l'offre de services - ADEME

Portail open data de l'ADEME

ACCUEIL LES DONNÉES VISUALISATIONS NOUS CONTACTER

Établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de la Transition écologique et solidaire et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Pour répondre aux obligations réglementaires (Loi pour une République numérique) mais également pour accompagner la Transition énergétique et écologique, l'Agence a décidé de mettre à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses données afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale.



19 jeux de données

Rechercher Filter par concepts Trier par Date de mise à jour

- Bâtiment (27)
- REP (21)
- SINOE (20)
- Territoires & Climat (20)
- Rénovation (17)
- Etude (16)
- Aides (7)
- Agribalyse (3)
- GES (3)
- Aménagement (2)
- DPE (2)
- Transports - Mobilité (2)
- ADEME en région (1)
- Recherche (1)

109

Jeux de données

4 999 789

Enregistrements

<https://data.ademe.fr/>

Mise à disposition des collectivités des données ADEME pour les aider dans leur démarche environnementale.

Base carbone®

Version : base carbone® v19.0 du 4/12/2020. Voir le [suivi des modifications apportées par la v19.0](#)

La Base Carbone® est une base de données publique de facteurs d'émissions, nécessaires à la réalisation d'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et plus généralement tout exercice de comptabilité carbone.

GES



Mis à jour le 30/04/2021

Bilans GES

Le [Centre de Ressources Bilans GES](#) héberge la plateforme de publication liée à l'obligation réglementaire de réalisation des Bilans GES pour les entreprises de plus de 500 salariés (250 pour les DROM-COM), les établissements publics de plus de 250 salariés, les collectivités de plus de 50 000 habitants et les services de l'Etat.

GES



Mis à jour le 16/04/2021

Etude - Le monde d'après, quelles propositions

Face à la multiplication des prises de parole et prises de position sur le « monde d'après » suite à l'annonce du premier confinement en mars 2020, l'ADEME a souhaité établir un panorama des propositions qui s'en dégageaient et en suivre les évolutions tout au long du second semestre 2020.

Un corpus de plus de 1000 contributions a été

Etude



Mis à jour le 24/03/2021

Présentation de l'offre de services - ADEME

Formations

- Offre de formation dédiée aux élus autour de 3 axes : la transition écologique, l'impact Gaz à Effet de Serre (GES) et l'adaptation au changement climatique .
- Exemple : formation courte sur les démarches territoriales de transition écologique dédiée aux élus et services de ces collectivités : 2h30 de formation « intra » gratuite par des formateurs professionnels.

→ Sur demande auprès de la pauline.le-fur@ademe.fr

- Journées de sensibilisation organisée par l'ADEME

- Formations gratuites à destination des élus et des équipes techniques
<https://formations.ademe.fr/accueil.html>



Présentation de l'offre de services - ADEME

Soutiens financiers pour faire émerger les projets

- Pas de moyens humains ADEME dédiés à l'ingénierie, mais soutien à des AMO (chargés de mission, animation, COT) en lien avec les grands fonds thématiques
- Soutien aux études (AMO) en amont des projets d'investissement sur les grands fonds thématiques
- Soutien aux investissements sur les grands fonds thématiques et France Relance



Plateforme dédiée

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/>

Présentation de l'offre de services - ADEME

Quelques exemples

- **Transition énergétique** : Schéma directeur énergie, réseau de chaleur, géothermie, chaufferie biomasse
- **Transport / mobilité** : **Schéma directeur GNV**, schéma directeur des liaisons douces, étude et investissements d'écosystèmes de mobilité Hydrogène
- **Friches** : études et travaux de dépollution
- **Economie circulaire & Déchets** : étude d'implantation de recycleries, schéma directeur des déchets, **mise en place du tri à la source des biodéchets** : collecte et valorisation, méthanisation (études & Investissements), amélioration de la performance des centre de tri, déchèterie professionnelle déchets du BTP



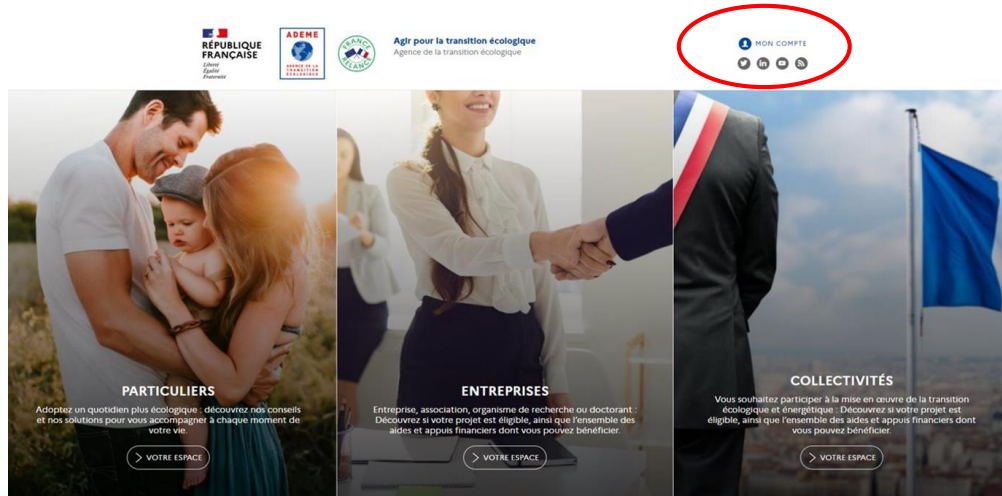
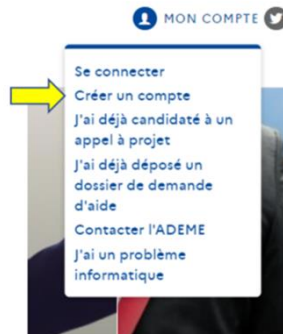
Complémentarité des accompagnements entre ADEME /
Banque des Territoires / Conseil régional

Présentation de l'offre de services - ADEME

Modalités

Fonctionnement en appels à projets et au fil de l'eau :

<https://agirpouurlatransition.ademe.fr/>



Une offre par Cibles : particuliers, entreprises, collectivités

Présentation de l'offre de services - ADEME

Le plan de relance en vidéo – on vous dit tout !



1 ADEME - Plan de relance - présentation des fonds et appels à projets en Ile-de-France - 03/12/2020
France Innovation

2 ADEME Plan de relance Présentation générale, Focus fonds « Hydrogène » et dispositif ORPLAST
France Innovation

3 ADEME Plan de relance, "Economie circulaire", "Décarbonation", "EETE"
France Innovation

4 ADEME Plan de relance, Focus « Centre de tri et valorisation des biodéchets », Focus « CSR »
France Innovation

5 ADEME Plan de relance, Focus RRR, Centre de tri, Tourisme durable, Décarbonation de l'industrie
France Innovation

Présentation des appels à projets
Plan de relance par les référents
thématiques.



[Revoir les webinaires](#)

Chiffres clés

Projets soutenus par l'ADEME en Seine et Marne en 2021

Chiffres clés

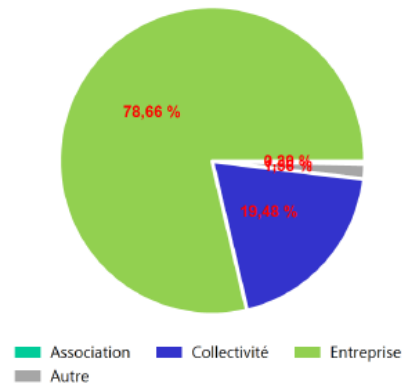
Les données affichées dans ce rapport sont relatives à l'ensemble des aides de l'ADEME géolocalisées sur le département sélectionné. Les cartes affichent un dégradé de bleu en fonction de l'intensité de l'aide et les principales opérations sont représentées par un disque de taille variable en fonction du montant de l'aide.

Nombre d'opérations : 54	Nombre de bénéficiaires : 51	Coût total des opérations : 95 M€	Montant engagé par l'ADEME : 6,5 M€ dont engagé dans le cadre du CPER : 1,3 M€
--------------------------	------------------------------	-----------------------------------	---

Détail des engagements par domaine

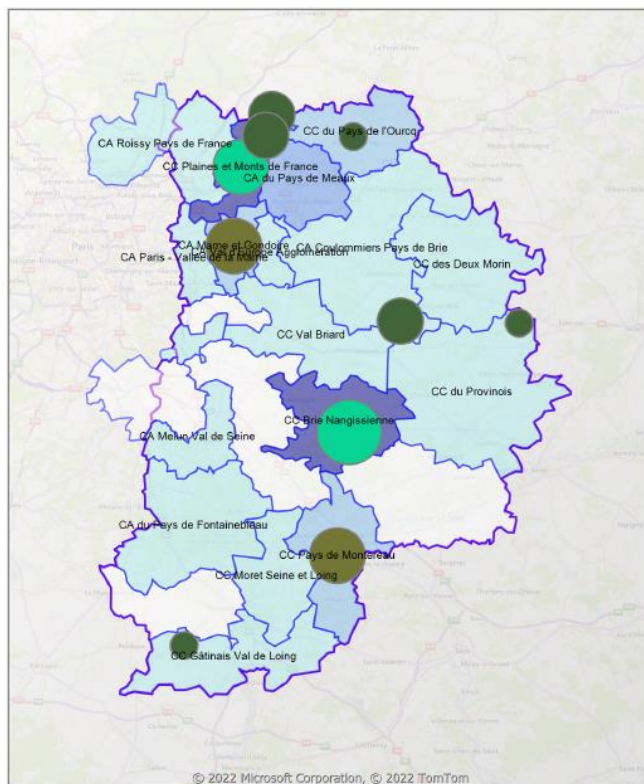
Domaine	Nombre d'opérations	Coût des opérations	Montant engagé	Dont CPER	Montant Partenaire
Energies renouvelables et de récupération (ENR&R), réseaux	21	79 322 091 €	3 407 081 €	867 472 €	
Déchets	8	10 680 784 €	1 692 381 €	323 220 €	
Toutes thématiques	17	2 487 647 €	848 279 €	6 000 €	
Changement climatique	3	390 573 €	168 841 €	30 240 €	
Agriculture, forêts, sols, biomasse	2	507 053 €	150 000 €	0 €	
Bâtiment	2	790 324 €	130 000 €	30 000 €	
Production et consommation durable	1	580 900 €	100 000 €	0 €	
Total	54	94 759 373 €	6 496 582 €	1 256 932 €	

Répartition par type de bénéficiaire



Détails par territoire

Détail des engagements par territoire

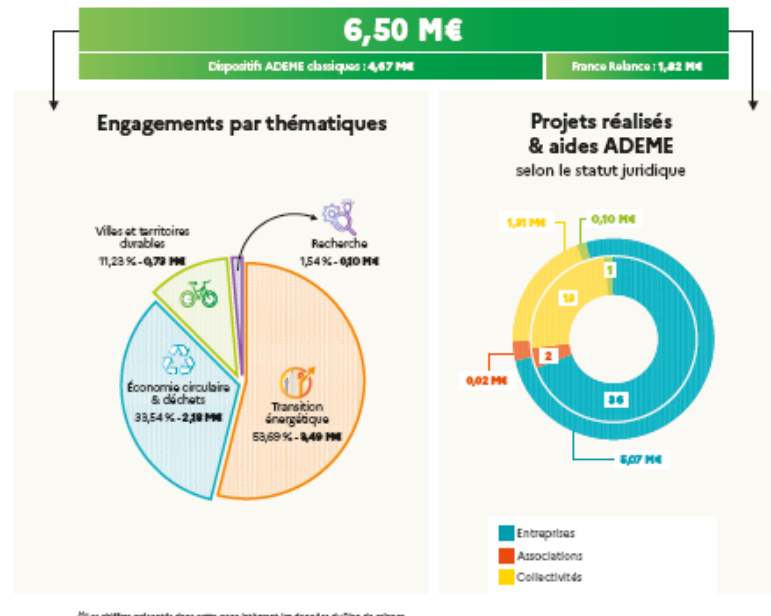
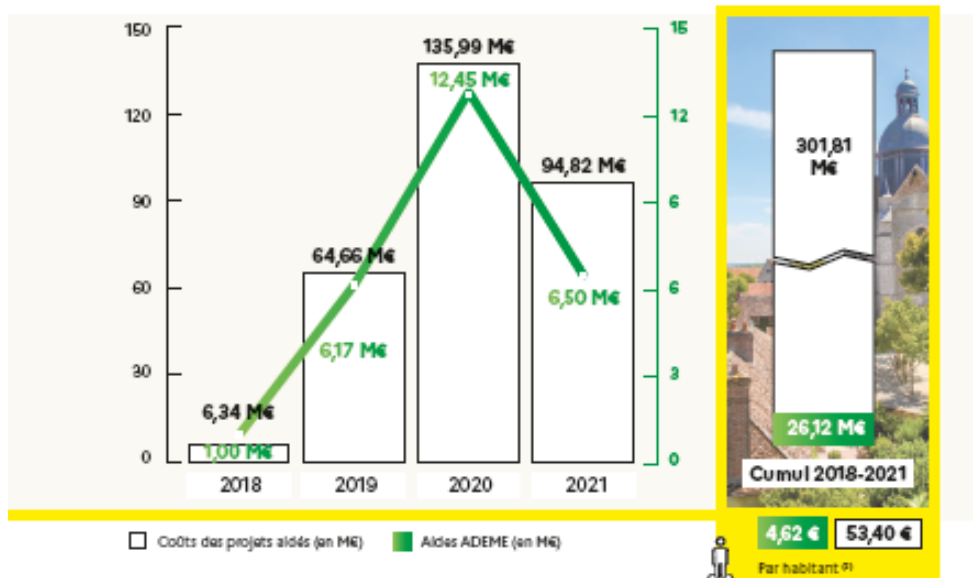


Domaine	Couleur carte et graphique	Montant engagé	%
Energies renouvelables et de récupération (ENR&R), réseaux		3 407 081 €	52,4%
Déchets		1 692 381 €	26,1%
Toutes thématiques		848 279 €	13,1%
Changement climatique		168 841 €	2,6%
Agriculture, forêts, sols, biomasse		150 000 €	2,3%
Bâtiment		130 000 €	2,0%
Production et consommation durable		100 000 €	1,5%

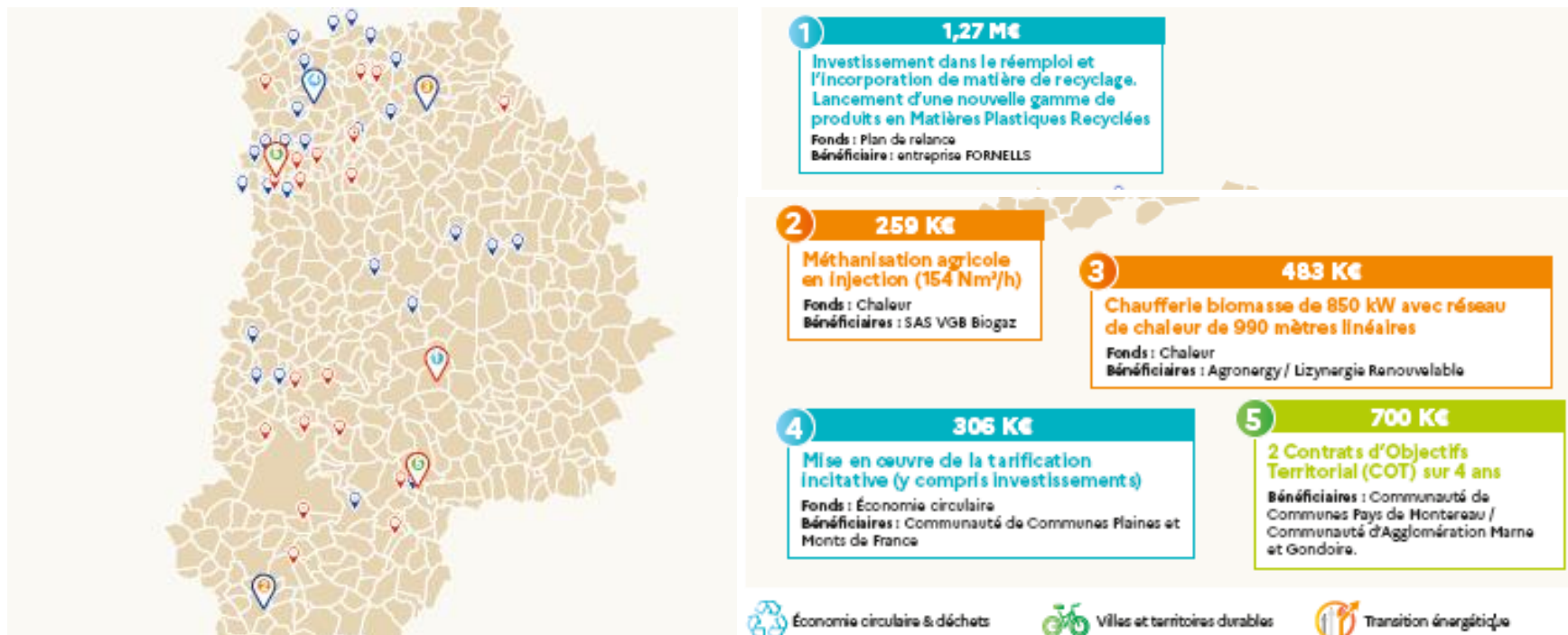
Territoire	Nombre d'opérations	Coût des opérations	Montant engagé
CC Brie Nangissienne	2	8 130 836 €	1 269 212 €
CC Plaines et Monts de France	5	20 383 809 €	1 166 177 €
CA du Pays de Meaux	8	14 026 535 €	755 887 €
CA Marne et Gondoire	4	18 562 695 €	578 749 €
CC du Pays de l'Ourcq	2	1 590 071 €	482 594 €
CC Pays de Montereau	3	1 278 949 €	361 341 €
CA Coulommiers Pays de Brie	3	6 630 127 €	288 263 €
CA Val d'Europe Agglomération	2	888 648 €	265 612 €
CC Val Briard	2	6 562 328 €	264 403 €
CC Gâtinais Val de Loing	1	7 561 400 €	259 398 €
CC du Provenois	1	6 460 000 €	258 957 €
Seine-et-Marne	5	499 792 €	226 451 €
CC Moret Seine et Loing	2	591 514 €	107 236 €
CA Paris - Vallée de la Marne	6	325 398 €	98 844 €
CA du Pays de Fontainebleau	3	85 391 €	47 231 €

SEINE ET MARNE – 77 – chiffres clés

Contribution des aides ADEME aux projets engagés ⁽¹⁾



SEINE ET MARNE – 77 – carte des projets



Budget incitatif



Budget plan de relance

Projets soutenus par l'ADEME en Seine-saint-Denis en 2021

Chiffres clés

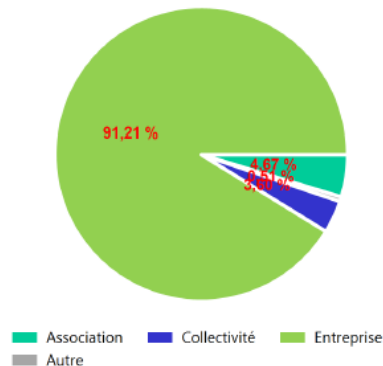
Les données affichées dans ce rapport sont relatives à l'ensemble des aides de l'ADEME géolocalisées sur le département sélectionné. Les cartes affichent un dégradé de bleu en fonction de l'intensité de l'aide et les principales opérations sont représentées par un disque de taille variable en fonction du montant de l'aide.

Nombre d'opérations : 52	Nombre de bénéficiaires : 49	Coût total des opérations : 52 M€	Montant engagé par l'ADEME : 19,0 M€ dont engagé dans le cadre du CPER : 0,9 M€
--------------------------	------------------------------	-----------------------------------	--

Détail des engagements par domaine

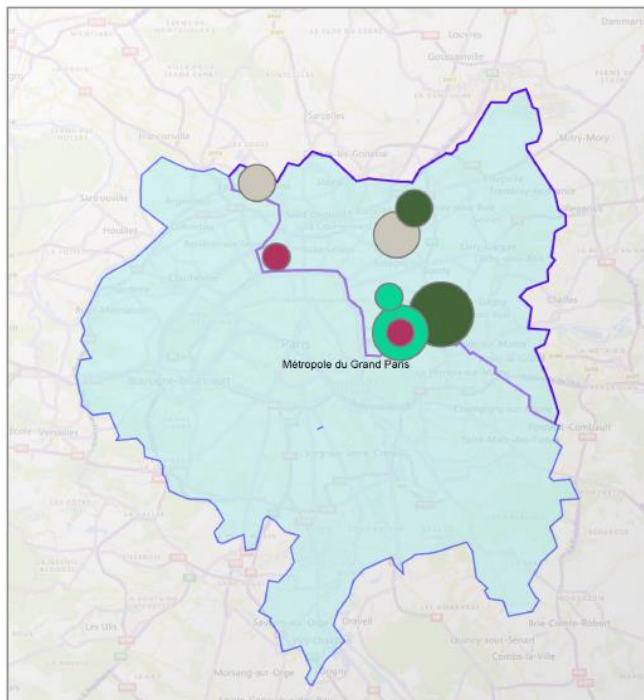
Domaine	Nombre d'opérations	Coût des opérations	Montant engagé	Dont CPER	Montant Partenaire
Energies renouvelables et de récupération (ENR&R), réseaux	8	37 113 612 €	12 780 151 €	579 378 €	
Déchets	9	8 770 030 €	2 716 539 €	0 €	
Sites et sols pollués	7	3 423 304 €	2 177 908 €	0 €	
Toutes thématiques	20	1 116 634 €	598 160 €	0 €	
Qualité de l'air	2	450 908 €	317 286 €	0 €	
Production et consommation durable	4	453 656 €	256 722 €	256 722 €	
Urbanisme/Aménagement durable	1	412 705 €	100 000 €	0 €	
Changement climatique	1	141 036 €	70 000 €	70 000 €	
Total	52	51 881 886 €	19 016 766 €	906 100 €	

Répartition par type de bénéficiaire



Détails par territoire

Détail des engagements par territoire

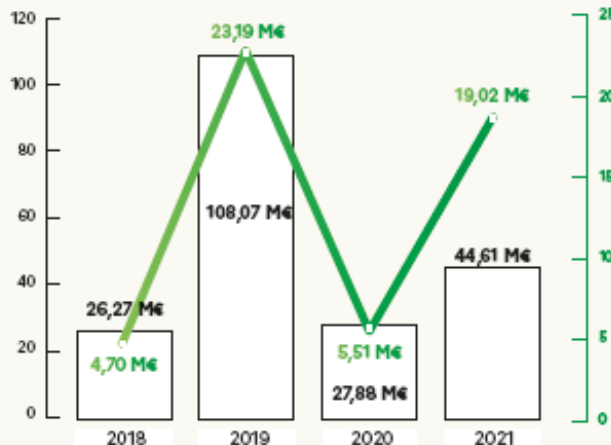


Domaine	Couleur carte et graphique	Montant engagé	%
Energies renouvelables et de récupération (ENR&R), réseaux		12 780 151 €	67,2%
Déchets		2 716 539 €	14,3%
Sites et sols pollués		2 177 908 €	11,5%
Toutes thématiques		598 160 €	3,1%
Qualité de l'air		317 286 €	1,7%
Production et consommation durable		256 722 €	1,3%
Urbanisme/Aménagement durable		100 000 €	0,5%
Changement climatique		70 000 €	0,4%

Territoire	Nombre d'opérations	Coût des opérations	Montant engagé
Métropole du Grand Paris	47	51 093 195 €	18 471 076 €
Seine-Saint-Denis	5	788 691 €	545 690 €
Total	52	51 881 886 €	19 016 766 €

SEINE ST DENIS – 93 – chiffres clés

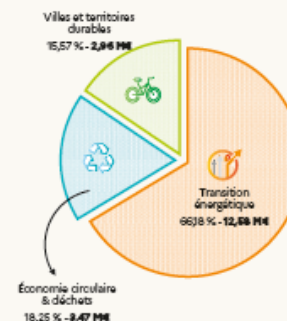
Contribution des aides ADEME aux projets engagés ⁽¹⁾



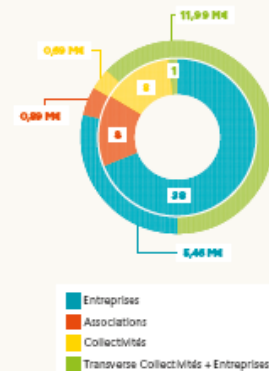
□ Coûts des projets aidés (en M€) ■ Aides ADEME (en M€)



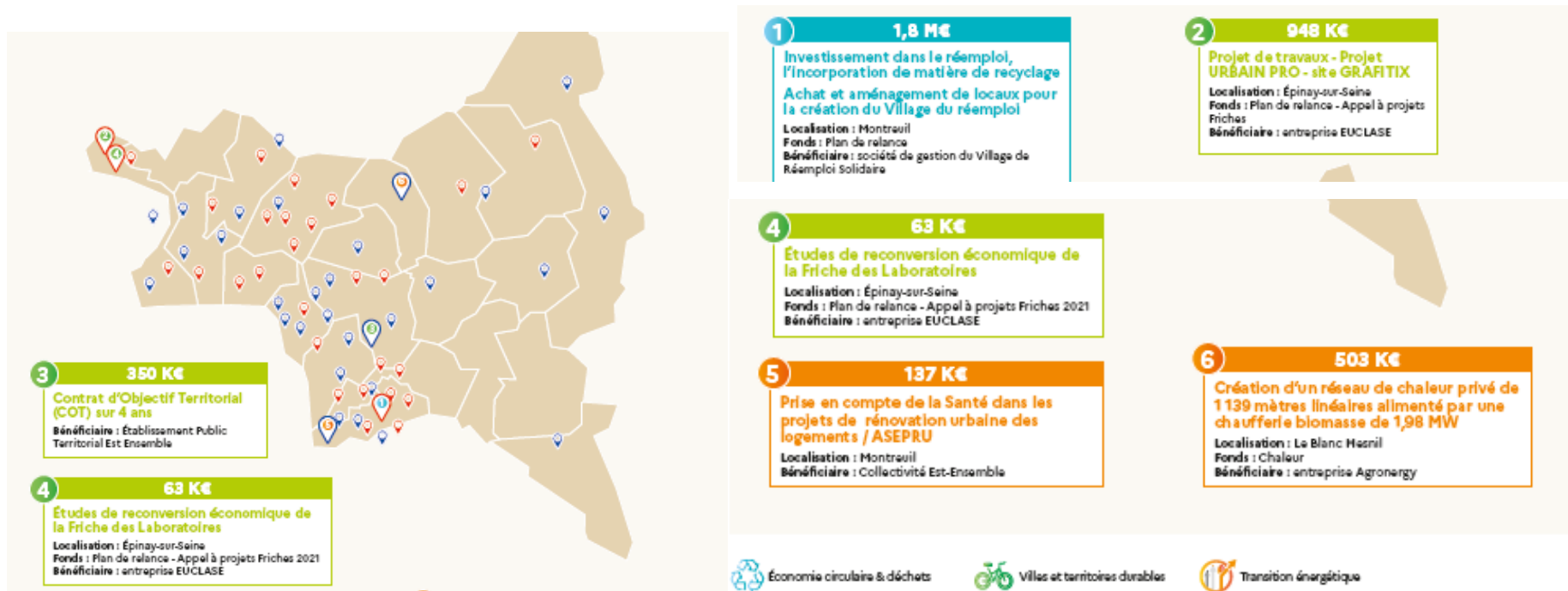
Engagements par thématiques



Projets réalisés & aides ADEME selon le statut juridique



SEINE ST DENIS – 93 – carte des projets



Économie circulaire & déchets



Villes et territoires durables



Transition énergétique



Budget incitatif



Budget plan de relance

Projets soutenus par l'ADEME dans le Val d'Oise en 2021

Chiffres clés

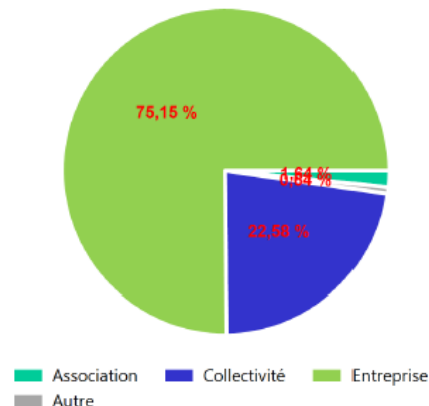
Les données affichées dans ce rapport sont relatives à l'ensemble des aides de l'ADEME géolocalisées sur le département sélectionné. Les cartes affichent un dégradé de bleu en fonction de l'intensité de l'aide et les principales opérations sont représentées par un disque de taille variable en fonction du montant de l'aide.

Nombre d'opérations : 33	Nombre de bénéficiaires : 26	Coût total des opérations : 44 M€	Montant engagé par l'ADEME : 6,3 M€ dont engagé dans le cadre du CPER : 2,3 M€
--------------------------	------------------------------	-----------------------------------	---

Détail des engagements par domaine

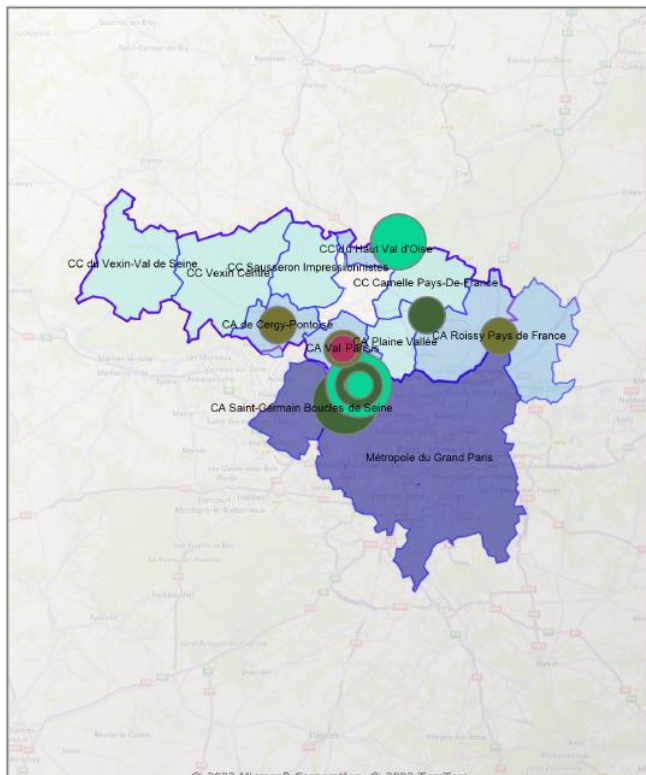
Domaine	Nombre d'opérations	Coût des opérations	Montant engagé	Dont CPER	Montant Partenaire
Energies renouvelables et de récupération (ENR&R), réseaux	7	28 225 204 €	2 534 106 €	2 278 788 €	
Déchets	11	13 422 279 €	2 293 020 €	0 €	
Toutes thématiques	11	2 012 455 €	1 136 574 €	0 €	
Qualité de l'air	1	323 000 €	158 000 €	0 €	
Mobilité et transports	1	195 000 €	89 000 €	0 €	
Sites et sols pollués	1	79 776 €	39 888 €	0 €	
Urbanisme/Aménagement durable	1	89 725 €	20 000 €	20 000 €	
Total	33	44 347 439 €	6 270 589 €	2 298 788 €	

Répartition par type de bénéficiaire



Détails par territoire

Détail des engagements par territoire

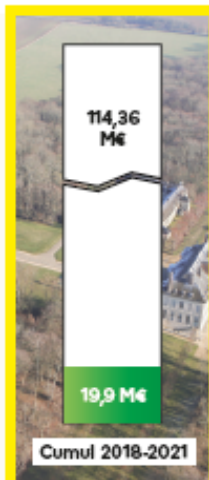
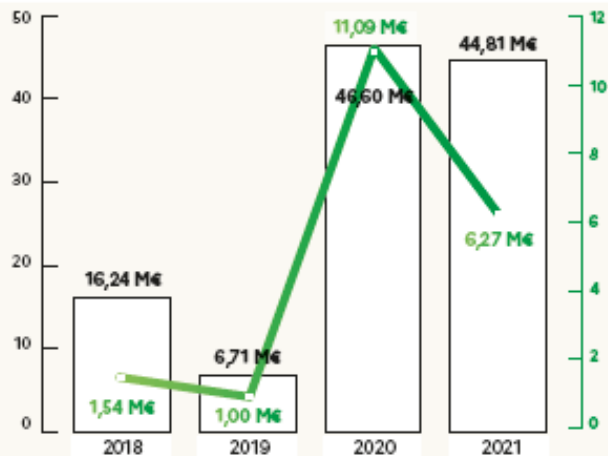


Domaine	Couleur carte et graphique	Montant engagé	%
Energies renouvelables et de récupération (ENR&R), réseaux		2 534 106 €	40,4%
Déchets		2 293 020 €	36,6%
Toutes thématiques		1 136 574 €	18,1%
Qualité de l'air		158 000 €	2,5%
Mobilité et transports		89 000 €	1,4%
Sites et sols pollués		39 888 €	0,6%
Urbanisme/Aménagement durable		20 000 €	0,3%

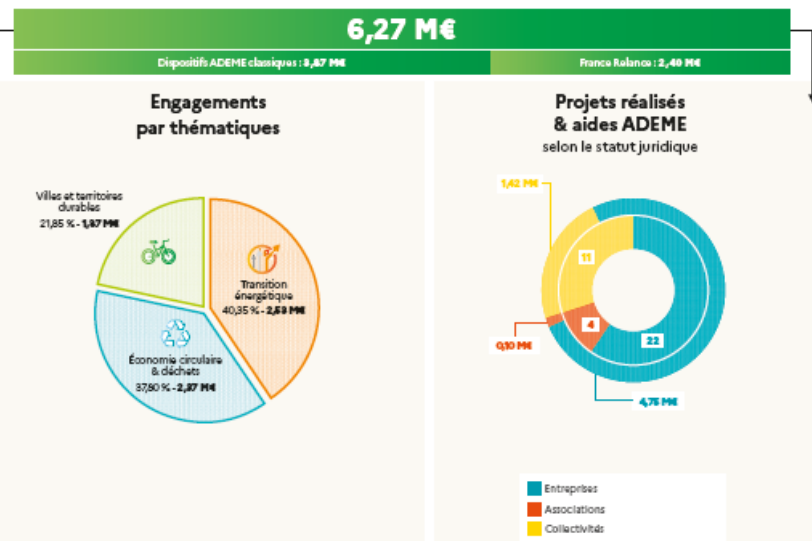
Territoire	Nombre d'opérations	Coût des opérations	Montant engagé
Métropole du Grand Paris	3	11 510 545 €	1 794 199 €
CA Saint-Germain Boucles de Seine	1	17 014 505 €	1 613 649 €
CA Roissy Pays de France	7	7 139 971 €	725 696 €
CC du Haut Val d'Oise	2	5 161 898 €	705 000 €
CA Val Paris	6	1 775 357 €	628 400 €
CA de Cergy-Pontoise	4	954 715 €	471 215 €
Val-d'Oise	2	219 489 €	144 542 €
CA Plaine Vallée	3	169 975 €	74 970 €
CC Sausseron Impressionnistes	1	322 737 €	70 121 €
CC du Vexin-Val de Seine	1	45 620 €	22 414 €
CC Vexin Centre	2	22 748 €	15 443 €
CC Carnelle Pays-De-France	1	9 880 €	4 940 €
Total	33	44 347 439 €	6 270 589 €

VAL D'OISE – 95 – chiffres clés

Contribution des aides ADEME aux projets engagés (1)



4,01 € 23,07 €
Par habitant (1)



VAL D'OISE – 95 – carte des projets



4 **12 K€**

Schéma Directeur de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

Localisation : Cergy-Pontoise
Fonds : Chaleur
Bénéficiaire : Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

1 **250 K€**

Méthanisation agricole en injection (115 Nm³/h)

Localisation : Le Masnil-Aubry
Fonds : méthanisation
Bénéficiaire : Biogaz du Pays de France

2 **89 K€**

Appel à projets AVELO 2 : soutien à un chargé de mission vélo pour la mise en œuvre du plan vélo de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

Bénéficiaire : Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

3 **1,05 M€**

Contrats d'Objectifs Territorial (COT) sur 4 ans

Bénéficiaire : Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France / Communauté d'Agglomération Val Parisis / Communauté d'Agglomération Cergy-Pontoise

4 **12 K€**

Schéma Directeur de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

Localisation : Cergy-Pontoise
Fonds : Chaleur
Bénéficiaire : Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

5 **1,61 M€**

Création d'un réseau de chaleur alimenté par UIOM via le réseau d'Argenteuil

Localisation : Bazons
Fonds : Chaleur
Bénéficiaire : AgrivalSeine Énergie

6 **990 K€**

Création d'une installation de tri mécanisée des déchets des entreprises

Localisation : Argenteuil
Fonds : ECD - France Ralance
Bénéficiaire : Green récupération



Économie circulaire & déchets



Villes et territoires durables



Transition énergétique



Budget incitatif



Budget plan de relance



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Merci

Jeremie.almosni@ademe.fr

Annexes - L'offre ADEME aux entreprises

Dispositifs d'aide et d'accompagnement pour les entreprises



**Une gamme complète de dispositifs
pour accélérer la transition écologique de votre entreprise !**

FINANCEMENT



**CONSEIL ET
ACCOMPAGNEMENT**



**EXPERTISE ET
FORMATION**



ANIMATION ET RÉSEAU



FINANCEMENT



Thèses ADEME – Appel à candidatures annuel



PRÉSENTATION & SERVICES

L'ADEME finance chaque année une cinquantaine de projets de thèse en lien avec ses **six programmes principaux** :

- villes et territoires durables ;
- économie circulaire;
- énergie durable;
- forêt, agriculture et bioéconomie ;
- pollution (air intérieur et extérieur, sites pollués) et impacts ;
- énergie, ressources, environnement et société.

Depuis 1992, plus de 1 800 étudiants en ont bénéficié, pour ensuite s'insérer professionnellement en tant que chercheur dans les établissements publics, dans les entreprises, dans les métiers de service, voire pour créer leur propre entreprise.

Le montant du cofinancement ADEME s'élève à **50% de la rémunération du doctorant**.



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires : entreprises de toutes tailles et tous secteurs.

Les dépenses engagées dans le cadre du cofinancement d'une thèse ADEME sont éligibles au Crédit Impôt Recherche.

Les étudiants doivent être titulaires ou en cours d'obtention d'un Master ou d'un diplôme permettant l'inscription dans une école doctorale au 1^{er} octobre 2020.

Les projets de thèse doivent associer un candidat, un laboratoire d'accueil, un directeur de thèse et un partenaire cofinancier (public ou privé).

POUR EN SAVOIR +

La plateforme **AGIR pour la transition énergétique**
<https://agirpourlatransition.ademe.fr>

Projets de Recherche, de Développement ou d'Innovation (RDI)



PRÉSENTATION & SERVICES

La stratégie de Recherche, de Développement et d'Innovation (RDI) de l'ADEME s'articule autour de 4 finalités et de 5 programmes prioritaires.

4 finalités

- Favoriser l'émergence de nouvelles solutions, services et technologies
- Produire des connaissances contextualisées, pertinentes pour les acteurs socio-économiques et la prise de décision
- Accompagner les « recherches-actions » et les travaux de recherche préfigurateurs des actions de normalisation, réglementation, labels et certifications
- Renforcer la cohérence des recherches communautaires nationales et régionales

5 programmes prioritaires

- Agriculture, forêt, sols et biomasse
- Énergie, environnement et société
- Production durable et énergies renouvelables
- Qualité de l'air - Impacts sur la santé et l'environnement
- Villes et territoires durables



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires : entreprises de toutes tailles et de tous secteurs, associations et collectivités.

L'accompagnement par l'ADEME s'inscrit majoritairement à travers des appels à projets nationaux lancés tous les ans.

Lorsque la thématique du projet de RDI ne correspond à aucun appel à projets ouvert sur la plateforme AGIR de l'ADEME, un dossier de demande d'aide en gré à gré peut être déposé.

POUR EN SAVOIR +

La plateforme **AGIR pour la transition énergétique**
<https://agirpourlatransition.ademe.fr>

Programme d'investissements d'avenir



PRÉSENTATION & SERVICES



Dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA), l'ADEME est chargée d'expertiser et de financer les innovations éco-efficaces accompagnant la transition écologique à travers trois actions :

1. Démonstrateurs et territoires d'innovation de grande ambition (DTIGA)

Cette action aide le développement de démonstrateurs de la transition écologique. Elle offre aux entreprises des opportunités de financement pour leur innovation si le montant de leur projet est supérieur ou égal à 1 ou 2 millions d'euros.

2. Concours d'innovation i-Nov

Co-opérée avec Bpifrance, cette action vise à soutenir les projets de recherche, développement et d'innovation d'un montant compris entre 600 000 et 5 millions d'euros portés par des start-up et des PME, et à favoriser l'émergence de champions français d'envergure mondiale.

3. Accélérer le développement des écosystèmes d'innovation performants

Cette action vise à soutenir des projets portés par des entreprises qui accélèrent la mise sur le marché de technologies, de services et/ou de solutions ambitieuses innovantes et durables en matière de **transport** (passagers ou marchandises), de **logistique** et de **mobilité**, depuis les phases de recherche industrielle jusqu'à la démonstration plus aval de l'intérêt d'un système dans son environnement opérationnel.



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires : entreprises de toutes tailles (start-up, PME, ETI, grands groupes) et de tous secteurs, associations et collectivités.

POUR EN SAVOIR +

La plateforme **AGIR pour la transition énergétique**
<https://agirpourlatransition.ademe.fr>

Diagnostic Déchets



PRÉSENTATION & SERVICES

L'ADEME subventionne une partie du coût des **prestations d'étude ou de conseil sur la prévention et la gestion des déchets**.

Le prestataire de conseil réalise avec l'entreprise un état des lieux portant sur la production et la gestion de ses déchets, puis il lui propose un plan d'actions pour les réduire et/ou mieux les valoriser. Le diagnostic comprend ainsi une visite sur site et, éventuellement, un accompagnement pour mettre en œuvre le plan d'actions.

Le dispositif propose une **subvention de 50 à 70% du coût de la prestation avec un plafond d'assiette de 50 k€ pour un diagnostic et de 100 k€ pour une étude d'accompagnement de projet ou une étude de faisabilité**.



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires : Toutes les entreprises productrices de déchets.

POUR EN SAVOIR +

La plateforme **AGIR pour la transition énergétique**
<https://agirpourlatransition.ademe.fr>



PRÉSENTATION & SERVICES

Pour accompagner le lancement d'une démarche territoriale d'économie circulaire, l'ADEME propose deux types d'aide :

- **le financement d'une étude de préfiguration d'une démarche collective d'écologie industrielle et territoriale (EIT)**, qui vise à optimiser les ressources d'un territoire (eau, matières premières, équipements ou énergie) et à minimiser les déchets. Ainsi, les déchets et co-produits générés par une entreprise peuvent devenir une matière première pour une autre activité, et l'énergie utilisée par une organisation peut provenir de la chaleur fatale d'un site voisin. L'objectif de l'étude de préfiguration est de cibler les enjeux du territoire et d'identifier les leviers permettant d'y répondre.
- **Le financement d'une étude préalable à un investissement** sur le réemploi, la réparation et la réutilisation. L'objectif est de connaître le potentiel d'une filière de réemploi, réparation et réutilisation sur un territoire ou d'étudier la faisabilité d'une installation de collecte, de remise en état ou de réparation d'objets ou matériaux.



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires

- **Étude de préfiguration d'une démarche d'EIT :**
Instances inter-entreprises, clubs d'entreprises, groupements d'intérêt économique (GIE), groupements d'intérêt public (GIP), établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), clusters, associations...
- **Étude préalable à un investissement :**
Entreprises ou structures représentant des entreprises, clubs ou organisations professionnelles, structures de l'économie sociale et solidaire, associations, chambres consulaires.

POUR EN SAVOIR +

La plateforme **AGIR pour la transition énergétique**
<https://agirpourlatransition.ademe.fr>

Études pour l'amélioration de la performance environnementale des produits et des services



PRÉSENTATION & SERVICES

L'ADEME aide toutes les entreprises qui souhaitent conduire une **démarche d'écoconception, étudier le cycle de vie de ses produits, obtenir l'Ecolabel européen, mettre en œuvre l'affichage environnemental**, ou encore orienter **son modèle d'affaires vers l'économie de la fonctionnalité**.

Pour cela, elle peut financer une partie du coût des diagnostics, les études de faisabilité et l'accompagnement à la mise en œuvre des actions précitées.

Le dispositif propose une subvention de 50 à 70% du coût de la prestation (selon la taille de l'entreprises) avec un plafond d'assiette de 50 k€ pour un diagnostic et de 100 k€ pour une étude d'accompagnement de projet.



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires : entreprises, collectivités, associations, syndicats

POUR EN SAVOIR +

La plateforme **AGIR pour la transition énergétique**
<https://agirpourlatransition.ademe.fr>

Études préalables à un investissement pour la prévention, la gestion et le recyclage des déchets



PRÉSENTATION & SERVICES

En finançant une **étude de faisabilité**, l'ADEME aide à réaliser des projets d'investissements dans un nouvel équipement (déchèterie professionnelle, unité de recyclage, centre de tri, gestion des biodéchets, incorporation de matières recyclées dans un process) ou de modernisation d'un équipement existant.

Les équipements visés par les études préalables aidées concernent :

- les déchèteries professionnelles (construction ou amélioration d'une déchèterie destinée aux professionnels) ;
- les centres de tri (centre de tri des déchets issus des entreprises, dont le BTP, des encombrants, de préparation de combustibles solides de récupération) ;
- les unités de recyclage (structuration de nouvelles filières et/ou amélioration des performances d'unités existantes) ;
- les équipements de gestion des biodéchets ;
- le recyclage dans le process (nouvelle unité de production intégrant des matières premières de recyclage ou adaptation d'une unité existante).

Le dispositif propose une subvention de 50 à 70% du coût de la prestation avec un plafond d'assiette de 50 k€ pour un diagnostic et de 100 k€ pour une étude d'accompagnement de projet ou une étude de faisabilité.



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires

- **Déchèteries et centres de tri** : entreprises de la gestion des déchets
- **Unités de recyclage** : entreprises de recyclage
- **Recyclage dans le process** : entreprises transformant des matières et voulant augmenter la part de matière recyclée dans leur process
- **Équipements de gestion des biodéchets** : entreprises générant des biodéchets et souhaitent mieux les valoriser

POUR EN SAVOIR +

La plateforme **AGIR pour la transition énergétique**
<https://agirpourlatransition.ademe.fr>

Études d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage pour réduire et mieux gérer les déchets de chantier



PRÉSENTATION & SERVICES

Pour favoriser la réutilisation et la valorisation des déchets issus des travaux de réhabilitation ou de déconstruction, l'ADEME peut aider à financer les **études en amont** (hors diagnostics réglementaires) et les **missions de coordination** des déchets (maîtrise d'œuvre).

Le dispositif propose une subvention de 50 à 70% du coût de la prestation avec un plafond d'assiette de 50 k€ pour un diagnostic et de 100 k€ pour une étude d'accompagnement de projet ou une étude de faisabilité.



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires : maîtres d'ouvrage, propriétaires de bâtiment ou d terrain, pour des chantiers aussi bien de bâtiments que de travaux publics générant d'importants volumes de matières à réutiliser ou de déchets à recycler.

POUR EN SAVOIR +

La plateforme **AGIR pour la transition énergétique**
<https://agirpourlatransition.ademe.fr>

Études pour la lutte contre le gaspillage alimentaire



PRÉSENTATION & SERVICES

Le gaspillage alimentaire représente 10 millions de tonnes de produits perdus par an. Il entraîne la consommation inutile de ressources en énergie et en eau, et des émissions de gaz à effet de serre qui pourraient être évitées. Toutes les étapes de la chaîne alimentaire sont concernées.

Pour aider une entreprise à mettre en œuvre son projet de lutte contre le gaspillage alimentaire, l'ADEME peut **financer jusqu'à 70% un diagnostic ou une étude de faisabilité**.

Le périmètre de l'étude de diagnostic inclut les **aspects économiques et environnementaux**.

L'étude de faisabilité porte sur des **solutions techniques ou organisationnelles**.

Le dispositif propose une subvention de 50 à 70% du coût de la prestation avec un plafond d'assiette de 50 k€ pour un diagnostic et de 100 k€ pour une étude d'accompagnement de projet ou une étude de faisabilité.



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires : entreprises impliquées dans la chaîne alimentaire via leur activité ou via la restauration sur leurs sites.

Les diagnostics portant sur le gaspillage alimentaire réglementairement obligatoires pour la restauration collective et les industries agroalimentaires ne sont plus éligibles à une aide financière de l'ADEME. Pour ces secteurs, les études plus larges portant sur l'ensemble de la chaîne alimentaire restent cependant éligibles.

POUR EN SAVOIR +

La plateforme **AGIR pour la transition énergétique**
<https://agirpourlatransition.ademe.fr>

Diagnostic énergie et mise en place d'un Système de Management de l'Énergie



PRÉSENTATION & SERVICES

L'ADEME accompagne les entreprises qui souhaitent s'engager dans la transition énergétique en apportant des **subventions pour réaliser des diagnostics énergétiques par des prestataires conseils**.

Ce soutien se manifeste à travers **2 axes**.

➤ Diagnostic énergétique

L'ADEME propose d'avoir recours à un **prestataire conseil** pour avoir une vision d'ensemble des consommations et des économies qui pourraient être réalisées par des approches plus précises sur l'éclairage, l'air comprimé, la ventilation ou la réfrigération.

➤ Aide à la mise en place d'un Système de Management de l'Énergie (SME)

L'ADEME propose un **accompagnement financier** à la mise en œuvre du référentiel, les coûts de certification n'étant pas pris en charge. L'ISO 50001 permet, entre autres, de définir le niveau de dépendance énergétique de l'activité et de mettre en œuvre une amélioration continue portée par les salariés, l'objectif étant également de se démarquer des concurrents.



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires : entreprises de toutes tailles et de tous secteurs.

Le taux d'aide varie de 50 à 70 % selon le type d'entreprise avec un plafond de l'assiette de 50 000 €.

L'opération pour laquelle une aide financière est sollicitée ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes (sous quelque forme que ce soit : marché signé, commande signée, devis accepté).

POUR EN SAVOIR +

La plateforme **AGIR pour la transition énergétique**
<https://agirpourlatransition.ademe.fr>

Prestations d'AMO ou de MOE pour des projets d'investissements



PRÉSENTATION & SERVICES

Afin de garantir la bonne exécution des projets d'investissement soutenus par l'ADEME, et quand ces projets présentent un haut niveau de complexité, l'ADEME peut **financer des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) ou des prestations de maîtrise d'œuvre (MOE)**.

Le financement de ces prestations n'est pas systématique. En cas de financement, l'ADEME peut intervenir :

- dans le cadre du dépôt du dossier de demande d'aide à l'investissement (dans le cas général) ;
- au moyen d'un contrat de financement spécifique, notamment dans les cas où le calendrier de mise en œuvre de la mission est différent de celui de la réalisation des investissements.



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires : entreprises de toutes tailles et de tous secteurs.

L'aide aux diagnostics énergétiques s'inscrit dans l'aide à la décision mise en place par l'ADEME. Le taux d'aide varie de 50 à 70 % selon le type d'entreprise avec un plafond de l'assiette de 50 000 €.

L'opération pour laquelle une aide financière est sollicitée ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes (sous quelque forme que ce soit : marché signé, commande signée, devis accepté).

POUR EN SAVOIR +

La plateforme **AGIR pour la transition énergétique**
<https://agirpourlatransition.ademe.fr>

Études de faisabilité chaleur fatale & réseaux de chaleur ou de froid



PRÉSENTATION & SERVICES

En France, la production de chaleur représente la moitié des consommations d'énergie. Elle repose encore principalement sur les combustibles fossiles, alors que notre pays ne manque pas d'alternatives. Or la récupération des chaleurs fatales, c'est-à-dire des chaleurs résiduelles issues d'un procédé et non utilisées par celui-ci, fait partie des procédés permettant de réduire les consommations d'énergie. C'est pourquoi **l'ADEME soutient financièrement les études de faisabilité pour les projets de chaleur fatale ainsi que de réseaux de chaleur et de froid.**

La récupération de chaleur fatale doit s'inscrire dans une démarche d'efficacité énergétique cohérente qui se décline en **trois étapes successives.**

1. **Réduire en amont** le besoin de chaleur utile et la consommation de combustibles, ce qui réduit indirectement la quantité d'énergie fatale
2. **Valoriser en interne** la chaleur fatale récupérée
3. **Valoriser en externe** si le site est à proximité d'un réseau de chaleur ou d'un utilisateur potentiel

Cette démarche est généralement initiée par un diagnostic énergétique qui permet d'identifier des potentiels d'économies et de valorisation.



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires : UIOMs et autres centrales de production d'énergie, datacenters, grand tertiaire.

L'étude de faisabilité doit apporter au porteur de projet les éléments techniques, économiques, réglementaires et environnementaux lui permettant de se positionner sur la faisabilité d'une opération de valorisation de chaleur fatale.

Ses objectifs sont :

- de vérifier la faisabilité technique et économique du projet ;
- de proposer des solutions techniques adaptées ;
- d'étudier le montage financier et juridique.

POUR EN SAVOIR +

La plateforme **AGIR pour la transition énergétique**
<https://agirpourlatransition.ademe.fr>

Études de faisabilité énergies renouvelables



PRÉSENTATION & SERVICES

L'ADEME soutient les énergies renouvelables (EnR), leurs production, réseaux et stockage, dans une perspective de développement durable. Son action se situe tant sur l'amont de la chaîne de valeur (soutien à des programmes de recherche) que sur l'aval (soutien au déploiement).

Pour faciliter l'intégration des EnR, l'**ADEME finance les études de faisabilité de projets d'énergies renouvelables**.

L'étude de faisabilité doit permettre, à partir d'une analyse détaillée du projet, de :

- **proposer une ou plusieurs solutions** basées sur les énergies renouvelables (solaire thermique, photovoltaïque, géothermie, biomasse, chauffage de serre photovoltaïque) et de comparer celles-ci à la solution énergétique actuelle ou dite de référence ;
- **déterminer les avantages et inconvénients** de chaque proposition ;
- choisir, à l'aide des éléments chiffrés, la **meilleure solution technique, économique et environnementale** à mettre en œuvre pour accompagner le porteur de projet selon sa recherche.



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires : entreprises de toutes tailles et de tous secteurs.

L'opération pour laquelle une aide financière est sollicitée ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes (sous quelque forme que ce soit : marché signé, commande signée, devis accepté).

POUR EN SAVOIR +

La plateforme **AGIR pour la transition énergétique**
<https://agirpourlatransition.ademe.fr>

Études préalables à la reconversion des friches à risque de pollution ou polluées



PRÉSENTATION & SERVICES

L'ADEME peut financer les **prestations externes d'étude ou de conseil** visant à **requalifier un terrain pollué** (remobiliser du foncier) **ou présentant un risque de pollution** pour des usages résidentiels, commerciaux, industriels, de services, d'énergie ou de production de biomasse.

Les prestations sont normalisées et en concordance avec la politique nationale de gestion des sites pollués. Ces prestations, de services relatives aux sites et sols pollués, sont référencées dans la norme X31-620.

Plusieurs types de prestations sont éligibles :

- la recherche d'information et les investigations ;
- la réalisation d'un plan de gestion et d'un diagnostic ;
- la réalisation d'un plan de conception de travaux ;
- des assistances à maîtrise d'ouvrage, etc.

Le dispositif propose une subvention de 50 à 70% du coût de la prestation avec un plafond d'assiette de 50 k€ pour un diagnostic et de 100 k€ pour une étude d'accompagnement de projet ou une étude de faisabilité.



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires : les entreprises visées en priorité sont les aménageurs foncier, les promoteurs fonciers, les promoteurs puis les sociétés d'investissement dédié.

Peuvent bénéficier du dispositif les entreprises ayant un projet d'implantation de leurs activités sur un terrain en friches industrielles ou en sites et sols pollués.

Sont en revanche exclues les entreprises responsables de la pollution du terrain visé (respect du principe pollueur payeur).

POUR EN SAVOIR +

La plateforme **AGIR pour la transition énergétique**
<https://agirpourlatransition.ademe.fr>

Investissements en faveur de l'économie circulaire



PRÉSENTATION & SERVICES

Suite à une étude diagnostic et de faisabilité, l'ADEME peut aider à **financer les investissements qui participent à une meilleure utilisation des ressources et qui contribuent à la réduction du stockage de déchets**. Sont concernés les équipements en faveur de l'économie circulaire se situant au niveau :

- de la production et la commercialisation d'un nouveau produit ou d'un service éco-conçu ;
- de la réduction des déchets ou du réemploi, de la réparation et de la réutilisation ;
- d'une meilleure gestion des déchets ;
- du recyclage, de la valorisation des biodéchets ou de l'intégration de matières premières de recyclage (MPR).

Le taux d'aide indicatif maximum est déterminé selon la taille des entreprises :

- 35% (Grandes entreprises) ;
- 45% (Moyennes entreprises) ;
- 55% (Petites entreprises).



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires : tout type de porteurs de projet (entreprises de toutes tailles, associations, etc.).

Certains dispositifs ne s'appliquent qu'à **certains secteurs** :

- entreprises de recyclage des déchets ;
- entreprises de restauration, de production et de commerce alimentaire ;
- entreprises de production susceptibles d'utiliser des MPR dans les secteurs de la plasturgie, du textile, du BTP, de l'industrie du papier-carton, du bois.

POUR EN SAVOIR +

La plateforme **AGIR pour la transition énergétique**
<https://agirpourlatransition.ademe.fr>

Investissements contre le gaspillage alimentaire



PRÉSENTATION & SERVICES

L'ADEME peut apporter une aide à l'**investissement des entreprises portant sur les équipements qui permettent de gérer les denrées détournées du gaspillage alimentaire.**

Cet investissement fait suite à un diagnostic ou à une étude visant un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les entreprises peuvent prétendre à une aide pour les investissements faisant suite à une augmentation ou à une redistribution des flux, de collecte de denrées détournées du gaspillage alimentaire.

Exemples d'investissements pouvant être soutenus

Équipements de pesées, camions frigorifiques, entrepôts, plateformes de collecte, cantines solidaires, ateliers de transformation de type conserverie, équipements permettant le partage de denrées alimentaires entre particuliers, etc.



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires : acteurs privés ou publics (équipements réduisant le gaspillage alimentaire sur plusieurs étapes de la chaîne alimentaire).

Après la réalisation d'un diagnostic ou d'une étude (hors cas particulier des associations d'aide alimentaire), certains équipements permettant la mise en œuvre du projet peuvent être aidés par l'ADEME à un taux allant jusqu'à 55 % de l'assiette des aides éligibles. Ils font l'objet d'une analyse au cas par cas.

POUR EN SAVOIR +

La plateforme **AGIR pour la transition énergétique**
<https://agirpourlatransition.ademe.fr>

Investissements pour la production de chaleur renouvelable et la récupération de chaleur



PRÉSENTATION & SERVICES

Dispositif de l'État en faveur des énergies renouvelables, le **Fonds Chaleur**, géré par l'ADEME depuis 2009, participe au développement de la production de chaleur renouvelable et de récupération de chaleur.

L'accompagnement porte sur l'ensemble du cycle de vie du projet : études, animation, formation, communication, évaluation, observation et aides aux investissements.

Rappel des 5 étapes clés de la conception d'un projet ENR de qualité

- Choisir un système de production ou de récupération adapté aux besoins et au contexte
- Définir un plan d'approvisionnement visant quantité et qualité (cas de la biomasse)
- Bien dimensionner le projet d'un point de vue thermique et avec des équipements adaptés
- Réaliser son analyse économique et financière
- Évaluer son impact environnemental et social



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires : entreprises de toutes tailles des secteurs industriel, agricole et tertiaire.

Pour certains projets, une étude préalable doit avoir été réalisée.

POUR EN SAVOIR +

La plateforme **AGIR pour la transition énergétique**
<https://agirpourlatransition.ademe.fr>



PRÉSENTATION & SERVICES



Bonifié et sans prise de sûreté, le prêt Vert ADEME-Bpifrance **finance les dépenses immatérielles ou matérielles à faible valeur de gage et le besoin en fonds de roulement** pour :

- la mise en œuvre de plans d'actions suite à un diagnostic « Diag Eco-Flux » ;
- les programmes d'investissement ayant bénéficié d'une aide de l'ADEME ;
- d'autres investissements de transition écologique et énergétique.

Ce financement permet de mettre en œuvre un projet visant à :

- **optimiser les procédés ou améliorer la performance environnementale** ;
- **favoriser la mobilité « zéro carbone »** ;
- **innover** pour mettre sur le marché des produits ou des services en matière de protection de l'environnement, d'économie circulaire et/ou permettant une réduction de la consommation de ressources, renouvelables ou non ;
- **produire des énergies nouvelles.**

Dépenses éligibles

- **Investissements et dépenses immatérielles** : formation, recrutement, études, services liés à l'optimisation des processus, dépenses liées à des bureaux d'étude ou d'ingénierie, mise en œuvre de labels et de certifications
- **Investissements corporels à faible valeur** : achat d'équipements (exemples : stockage d'énergie, matériel de mesure, équipements de tri, systèmes de recyclage, etc), travaux de rénovation
- **Augmentation du Besoin en Fonds de Roulement**



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires : TPE/PME de tous secteurs d'activité (sous condition)

POUR EN SAVOIR +

Le site de Bpifrance
<https://bit.ly/2Ywa4pm>

Prêt Méthanisation Injection ADEME - Bpifrance



PRÉSENTATION & SERVICES



Le prêt Méthanisation injection est un **prêt sans garantie permettant de soutenir l'investissement dans des unités de méthanisation en injection de biométhane.**

Il vise à financer des sociétés de projet sans prise de suretés sur le patrimoine du dirigeant et les actifs de l'entreprise, et a pour but de compléter le plan de financement d'un projet en visant à être assimilé à des quasi-fonds propres.

L'objectif de ce dispositif est de permettre la réalisation de projets ambitieux en minimisant les besoins de fonds propres et l'endettement via des prêts long terme des sociétés de projet. L'ADEME assure en partie la garantie du prêt auprès de Bpifrance, avec une dotation nationale initiale de 20 millions d'euros.

Les prêts sont octroyés pour des montants compris entre 300 000 € et 1 million € avec une durée modulable (entre 7 et 12 ans), dont un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum.



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires : sociétés portant des unités de méthanisation faisant de l'injection avec une capacité supérieure à 125 Nm³.

POUR EN SAVOIR +

Le site de **Bpifrance**
<https://www.bpifrance.fr/>

Décarbonation de l'industrie



PRÉSENTATION & SERVICES



En France, environ 20 % des émissions de gaz à effet de serre proviennent des activités industrielles, et la stratégie nationale bas carbone (SNBC) prévoit une diminution de ces émissions de l'industrie de 81 % d'ici à 2050 par rapport au niveau de 2015.

La décarbonation de l'industrie, en plus de répondre à l'enjeu climatique, constitue un levier de performance pour l'industrie française à moyen terme. C'est pourquoi **le plan France Relance prévoit un ambitieux volet dédié à la décarbonation de l'industrie et doté de 1,2 milliards € d'ici à 2022.**

L'ADEME met en œuvre ce nouveau soutien aux entreprises industrielles par des **aides à l'investissement** portant sur :

- des projets d'efficacité énergétique sur les procédés et/ou les utilités et pour des projets d'implémentation de procédés d'électrification ou de nouveaux usages matière ;
- la production de chaleur bas carbone à partir de biomasse ;
- la production de chaleur bas carbone à partir de combustibles solides de récupération.



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires : entreprises du secteur industriel

POUR EN SAVOIR +

La plateforme **AGIR pour la transition énergétique**
<https://agirpourlatransition.ademe.fr>



PRÉSENTATION & SERVICES



En France, les taux de récupération et de recyclage des plastiques sont faibles comparés à d'autres filières, car le gisement de déchets plastiques est extrêmement diffus, difficilement captable, et présente une pluralité de polymères qui complexifie le tri et le recyclage.

Le dispositif de l'ADEME – ORPLAST : Objectif Recyclage PLASTiques - vise à **soutenir financièrement l'intégration de matières plastiques recyclées (MPR) par les plasturgistes ou transformateurs** qui effectuent la transformation de la matière première en produits, en prenant en compte les contraintes techniques réelles pour adapter les systèmes productifs à l'intégration des MPR.

D'une manière générale, **les projets soutenus doivent porter sur** :

- l'utilisation de matières plastiques recyclées en complément ou substitution de plastique vierge ;
- la pérennisation d'intégration de matières plastiques recyclées par les entreprises (adaptation de la chaîne de production, approvisionnement de proximité, etc.).



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires : plasturgistes ou transformateurs

POUR EN SAVOIR +

La plateforme **AGIR pour la transition énergétique**
<https://agirpourlatransition.ademe.fr>



PRÉSENTATION & SERVICES



La Stratégie nationale hydrogène publiée le 8 septembre 2020 entend amorcer un changement d'échelle dans les développements de la filière, en **accompagnant le déploiement d'usages de l'hydrogène dans les territoires, et l'innovation au sein des acteurs équipementiers et industriels.**

En déclinaison de ces objectifs, 2 appels à projets (AAP) sont ouverts :

- L'AAP « *Écosystèmes Territoriaux Hydrogène* » pour aider des investissements dans des **écosystèmes qui associent infrastructures de production / distribution d'hydrogène, et usages de l'hydrogène**. Les usages plus particulièrement visés sont les usages industriels (chimie, métallurgie, l'électronique etc.), les usages en mobilité (déploiements de flottes professionnelles) et certaines applications stationnaires (alimentation de bateaux à quai, événementiel, BTP ou en soutien de réseaux en ZNI) ;
- L'AAP « *Briques technologiques et démonstrateurs* » du Programme d'investissements d'avenir pour soutenir des travaux d'innovation, permettant de développer ou d'améliorer les **composants et systèmes liés à la production, au transport d'hydrogène et à ses usages**. Ces travaux doivent être portés par une ou plusieurs entreprises, pour développer un équipement, un produit ou un service, ou bien réaliser un démonstrateur sur le territoire national mettant en œuvre de l'hydrogène.



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- L'AAP « *Écosystèmes Territoriaux Hydrogène* » vise les projets associant des **consortiums d'acteurs privés ou publics**. La participation des **collectivités territoriales** est fortement attendue.
- L'AAP « *Briques technologiques et démonstrateurs* » vise des travaux portés par une ou plusieurs **entreprises**.

POUR EN SAVOIR +

La plateforme **AGIR pour la transition énergétique**
<https://agirpourlatransition.ademe.fr>

Fonds Tourisme durable « 1000 Restaurants »



PRÉSENTATION & SERVICES



L'ADEME propose un **accompagnement gratuit par des partenaires**, incluant un diagnostic et un plan d'actions. Pour accélérer la mise en œuvre des actions, l'ADEME peut subventionner des études, l'achat d'équipements, la formation et la communication.

Le dispositif est articulé autour de **quatre étapes** :

1. La réalisation du diagnostic ;
2. la signature du cadre d'engagement « *1000 restaurants durables* » ;
3. le dossier de financement des investissements d'équipement, d'études, de formation et/ou de communication ;
4. la réalisation du diagnostic final et le bilan d'atteinte des objectifs du cadre d'engagement.

Les candidatures éligibles sont retenues dans la limite d'une **enveloppe globale de 10 millions €**.



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires. TPE & PME des secteurs suivants :

- la restauration commerciale traditionnelle ;
- les services de traiteurs ;
- les activités de restauration dans le cadre de l'agrotourisme.

Sont exclus les entreprises de la restauration rapide, les débits de boisson, les commerçants exerçant une activité de petite restauration et les cafétérias, les groupes et chaînes intégrées de plus de 250 salariés.

POUR EN SAVOIR +

La plateforme **AGIR pour la transition énergétique**
<https://agirpourlatransition.ademe.fr>

Fonds Tourisme durable « Hébergement touristique »



PRÉSENTATION & SERVICES



L'ADEME propose un **accompagnement gratuit par des partenaires**, incluant un diagnostic et un plan d'actions. Pour accélérer la mise en œuvre des actions, l'ADEME peut subventionner des études, l'achat d'équipements, la formation et la communication.

Le dispositif est articulé autour de **trois étapes** :

1. La réalisation du diagnostic ;
2. le dossier de financement des investissements d'équipement, d'études, de formation et/ou de communication ;
3. la réalisation du diagnostic final et le bilan d'atteinte des objectifs du cadre d'engagement.

Les candidatures éligibles sont retenues dans la limite d'une **enveloppe globale de 38 millions €**.



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires : tout type d'hébergement touristique indépendant.

- Hôtels et hébergements similaires
- Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs
- Hébergements touristiques et autres hébergements de courte durée
- Enseignes volontaires et coopératives hôtelières regroupant des indépendants

POUR EN SAVOIR +

La plateforme **AGIR pour la transition énergétique**
<https://agirpourlatransition.ademe.fr>

Tremplin pour la transition écologique des PME



PRÉSENTATION & SERVICES



Dans le cadre du plan France Relance, l'ADEME lance un **dispositif d'aides et de subventions pour les TPE et PME souhaitant prendre le virage de la transition écologique.**

Ce dispositif permet de financer **plus de soixante actions éligibles, qu'il s'agisse d'investissements ou d'études** (acquisition de véhicules électriques, d'équipements de réduction et de gestion des déchets ; accompagnement pour des travaux ambitieux de rénovation des bâtiments ; études sur les émissions de gaz à effet de serre et les stratégies climat des entreprises, etc.).

- Bâtiment : audit énergétique pour atteindre les objectifs du décret tertiaire...
- Transport : remplacement d'un véhicule thermique par un véhicule GNV ; acquisition d'un vélo cargo électrique pour livraisons...
- Climat : évaluation ACT...
- Gestion des déchets : mise en place d'un composteur...
- Écoconception : certification Ecolabel européen de produits ou service...

A chacun de ces investissements et/ou études correspond **une aide forfaitaire clairement définie**. L'entreprise bénéficiaire choisit elle-même les projets sur lesquels elle s'engage.



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires : TPE et PME de tous les secteurs d'activité, quelle que soit leur forme juridique (SAS, SCOP, association loi 1901, etc.) à l'exception des autoentrepreneurs.

POUR EN SAVOIR +

La plateforme **AGIR pour la transition énergétique**
<https://agirpourlatransition.ademe.fr>

Entreprises engagées pour la transition écologique Soutien au lancement de l'industrialisation et la commercialisation



PRÉSENTATION & SERVICES



Dans le cadre du plan de relance, l'ADEME accompagne les entreprises dans le lancement de l'industrialisation et la commercialisation de **nouveaux produits ou de nouvelles solutions post innovation présentant des externalités positives pour l'environnement**.

L'appel à projets couvre les **secteurs relevant de la transition écologique et énergétique** : agriculture écoefficiente ; bâtiment ; biomasse ; captage, stockage et valorisation du CO₂ ; carburants alternatifs ; chimie du végétal et matériaux biosourcés ; économie circulaire ; recyclage ; méthanisation ; énergies renouvelables ; hydrogène ; industrie écoefficiente ; réseaux, stockage de l'énergie et vecteurs énergétique ; transport et mobilité, etc.

Exemples de dépenses éligibles

- Investissements matériels permettant l'industrialisation de l'innovation
- Actifs immatériels permettant d'optimiser les ressources et les processus
- Conception du processus de fabrication
- Mise en place du processus de fabrication et sa montée en cadence
- Mise en œuvre de normes, de méthodes de validation des performances, de certifications non obligatoires
- Obtention, validation et défense des brevets et autres actifs incorporels en lien avec la propriété intellectuelle
- Commercialisation (études de marché, ressources humaines spécifiques, etc.)
- Préparation et accompagnement à la levée de fonds
- ...



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires : TPE/PME en phase de lancement commercial ou industriel post innovation.

Modalités principales

- Budget prévisionnel du projet : 250 000 € minimum
- Subvention : 100 000 €
- Durée du projet : 18 mois maximum

POUR EN SAVOIR +

La plateforme **AGIR pour la transition énergétique**
<https://agirpourlatransition.ademe.fr>

Pack écoconception



PRÉSENTATION & SERVICES



Dans le cadre du plan France Relance, l'ADEME propose aux entreprises un pack **d'aides financières exceptionnelles permettant de financer leurs démarches d'écoconception** qui peuvent intégrer le soutien à la mise en œuvre d'un affichage environnemental des produits et services écoconçus ou viser une certification à l'Écolabel européen.

Le pack Écoconception comprend les aides pour :

- des **projets de Recherche et Développement** (AAP PERFECTO) ;
- Des **pré-diagnostics et la communication environnementale, l'affichage environnemental et l'Écolabel européen** (dispositif Entreprise Engagée pour la Transition Écologique) ;
- Des **diagnostics écoconception, des études de mise en œuvre d'une démarche d'écoconception et des investissements associés**. Ces aides sont accessibles au fil de l'eau pour toute entreprise de tout secteur. Des focus sectoriels sont prévus pour le numérique (ECONUM), la mode durable (MDR) et l'alimentaire (GREENGO).



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- Appel à projets **PERFECTO** : PME et Grandes entreprises, tout secteur
- **Entreprise Engagée pour la Transition Écologique** : PME, tout secteur
- **Aides aux dispositifs, études de mise en œuvre et investissements** : PME et Grandes entreprises, tout secteur + initiatives sectorielles (numérique, mode durable et alimentaire)

POUR EN SAVOIR +

La plateforme **AGIR pour la transition énergétique**
<https://agirpourlatransition.ademe.fr>



PRÉSENTATION & SERVICES



En étroite collaboration avec le ministère en charge de l'Agriculture et de l'Alimentation, l'ADEME accompagne la réalisation de diagnostics des **émissions de gaz à effet de serre (GES) et du potentiel de stockage de carbone dans les exploitations agricoles récemment installées.**

Le Bon Diagnostic Carbone intègre l'élaboration d'un plan d'actions qui lui-même inclut une analyse de la vulnérabilité au changement climatique et une analyse technico-économique. Un accompagnement de l'exploitation est également apporté. Des analyses de sols sont possibles (optionnelles).

Les diagnostics sont réalisés par des organismes proches des exploitations agricoles (chambres d'agriculture, coopératives, instituts techniques, associations de développement agricole, etc.) sélectionnés par l'ADEME après un appel à candidatures.



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires : exploitations agricoles installées de moins de 5 ans.

POUR EN SAVOIR +

La plateforme **AGIR pour la transition énergétique**
<https://agirpourlatransition.ademe.fr>

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT





PRÉSENTATION & SERVICES



Bpifrance propose aux entreprises un **accompagnement de premier niveau visant à générer un gain économique et environnemental rapide grâce à des actions simples sur les flux énergie, matières, déchets et eau.**

L'ADEME apporte son soutien technique et financier à Bpifrance pour déployer cette offre. En 2021, elle subventionne 75 % du coût de cette prestation qui est réalisée par un expert d'un **bureau d'études sélectionné par Bpifrance.**

L'objectif est la réduction des coûts grâce à des actions simples, avec un **temps de retour sur investissement court.**

Le champ d'action porte sur les **utilités** (énergie, déchets, eau) et sur le **process** (réduction des pertes matières).

L'accompagnement se décompose en **plusieurs étapes** :

- > visite sur site ;
- > collecte et analyse des données sur les 4 flux ;
- > élaboration, validation et suivi (sur 12 mois) d'un plan d'actions.



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires : entreprises de **20 salariés ou plus.**

En 2021, la prestation est facturée à l'entreprise à 25 % de son prix, soit :

- > pour les établissements de 20 à 49 salariés : 1 000 €
- > pour les établissements de 50 salariés ou plus : 1 500 €

POUR EN SAVOIR +

Le site de **Bpifrance / Diag Eco-flux**

<https://bit.ly/39z83is>

TPE gagnantes sur tous les coûts



PRÉSENTATION & SERVICES



Les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) proposent un **accompagnement de premier niveau visant un gain économique et environnemental rapide grâce à des actions simples sur les flux énergie, matières, déchets et eau**. L'ADEME apporte son soutien technique et financier aux CCI et aux CMA qui réalisent cet accompagnement.

La prestation est réalisée par un **expert CCI ou CMA**.

L'objectif est la réduction des coûts grâce à des actions simples, avec un **temps de retour sur investissement court**.

Le champ d'action porte sur les **utilités** (énergie, déchets, eau) et sur le **process** (réduction des pertes matières).

L'accompagnement se décompose en **plusieurs étapes** :

- > visite sur site ;
- > collecte et analyse des données sur les 4 flux ;
- > élaboration, validation et suivi (sur 12 mois) d'un plan d'actions.



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires : TPE de - de 20 salariés dans l'artisanat de transformation, le commerce alimentaire ou la restauration.

Le tarif est fixé par chaque chambre.

POUR EN SAVOIR +

Contactez sa CCI ou sa CMA.



PRÉSENTATION & SERVICES



Bpifrance et l'ADEME ont établi un programme pour **accélérer le développement des entreprises oeuvrant dans la transition énergétique** pour :

- sécuriser et accélérer sa croissance afin de faire de son entreprise l'une des championnes de demain ;
- adopter et maîtriser la meilleure stratégie de croissance pour maximiser ses chances de succès ;
- comprendre les chaînes de valeurs, écosystèmes et équipements français pour saisir les opportunités ;
- jouer collectif entre acteurs de la filière et renforcer les relations pour se projeter à l'international.

Sur 12 mois, l'accompagnement intensif de l'Accélérateur Transition Énergétique combine **trois piliers** pour aider les dirigeants à gagner en visibilité et solidité.

1. **Conseil** : diagnostic approfondi suivi d'un parcours de conseil individuel pour identifier et activer les leviers de croissance
2. **Formation** : sessions présentielles collectives (en partenariat avec une grande école) et formations digitalisées
3. **Mise en réseau** : accès privilégié au réseau d'entrepreneurs et de partenaires de Bpifrance



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires : 30 PME qui contribuent à la chaîne de valeur de la transition énergétique.

- Industriels de l'offre (logiciel de pilotage de l'efficacité énergétique, fabricant de chaudières, etc.)
- Producteurs, exploitants et fournisseurs d'énergies renouvelables
- Sociétés de services énergétiques renouvelables

POUR EN SAVOIR +

Le site de Bpifrance
<https://bit.ly/39vTCeN>

Volontariat Territorial en Entreprise – Missions vertes (VTE Vert)



PRÉSENTATION & SERVICES

Le **Volontariat Territorial en Entreprise** est un dispositif national mis en place par Bpifrance au nom de l'État. Il permet :

- d'accompagner les PME-ETI dans le recrutement de jeunes talents ;
- de proposer aux étudiants en alternance ou aux jeunes récemment diplômés d'études supérieures d'accéder à des missions à responsabilité.

En cette période de relance et pour accélérer la transformation des entreprises, l'État, l'ADEME et Bpifrance proposent une subvention pour les missions VTE dédiées aux sujets de transition écologique.

La qualification du VTE en « *vert* » est donc liée aux missions confiées, qui doivent **être en lien avec des thématiques environnementales et toucher au cœur du métier de l'entreprise** telles que :

- un approvisionnement et une chaîne logistique responsables ;
- l'adaptation des process industriels pour une production plus sobre ;
- la création de nouveaux produits/services à faible impact environnemental ;
- la réduction de l'impact environnemental d'un produit/service.

Ne sont pas éligibles les missions RSE, management environnemental et management QHSE.



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires : PME et ETI ayant signé un contrat en alternance ou un contrat de travail avec un talent VTE, à partir de bac+3, à compter du 1er septembre 2020, sur des missions à thématiques environnementales

Modalités

- Mission d'un **an minimum** (exception possible pour les formations en apprentissages d'une durée d'une seule année scolaire)
- **Jusqu'à 8 000 € versés en une seule fois** sous réserve de conditions.

POUR EN SAVOIR +

Le site du **Volontariat Territorial en Entreprise**
www.vte-france.fr



PRÉSENTATION & SERVICES

Le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) fournit aux entreprises de l'information de premier niveau via un **accueil téléphonique ainsi que du conseil personnalisé via une visite sur site. Il porte sur la rénovation énergétique du petit tertiaire privé.**

Périmètre technique des actions

- Bâtiment : isolation, chauffage, climatisation, ventilation, régulation
- Usages : éclairage, portes automatiques, etc.
- Process : production de froid (meuble frigo, groupe d'eau glacée, etc.), production de chaud (four, grill, étuve, etc.) et autres (mise sous-vide, lavage du linge, traitement des surfaces, etc.)

Deux niveaux de conseil sont proposés :

- des entretiens téléphoniques ou en animation d'une vingtaine de minutes + un compte rendu d'entretien avec informations détaillées des offres à la disposition de l'entreprise ;
- des conseils personnalisés chiffrés avec visite sur site ou sur rendez-vous.

Intervenants : espace conseils FAIRE, chambres consulaires, organisation type Conseil en Énergie Partagé, bureaux d'études



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires : Entreprises privées propriétaires ou locataires d'un bâtiment ou partie de bâtiment à usage tertiaire inférieur à 1 000 m² (non assujettis au Dispositif Éco-Énergie Tertiaire).

POUR EN SAVOIR +

Le site de **FAIRE**
www.faire.gouv.fr



PRÉSENTATION & SERVICES



L'ADEME, en lien avec le CDP (anciennement Carbone Disclosure Project) propose une méthodologie et des subventions pour aider l'entreprise à évaluer sa stratégie face aux enjeux climatique. La méthodologie permet à l'entreprise de se situer dans le cadre de référentiels reconnus. Elle offre un **cadre indépendant et transparent de redevabilité climatique**. Il s'agit ainsi d'aligner les stratégies de décarbonation des entreprises et les trajectoires sectorielles compatibles avec l'objectif de mitigation de l'Accord de Paris.

L'initiative ACT regroupe **plusieurs services qui peuvent être subventionnés via le programme volontaire français** (lancé par l'ADEME en 2018 pour déployer le dispositif ACT en France et soutenir financièrement les entreprises volontaires dans l'évaluation de leur stratégie climat).

➤ **Évaluation ACT** (offre historique depuis 2015)

Pour les entreprises matures sur les questions de transition bas carbone, ACT propose des **méthodes sectorielles** et des **outils d'application** pour évaluer la performance de leurs stratégies au regard des trajectoires de décarbonation sectorielles compatibles avec l'objectif de mitigation de l'Accord de Paris, et un modèle d'affaire compatible avec une économie sous les 2°C.

➤ **Accompagnement ACT** (nouvelle offre 2021)

Pour les entreprises qui débutent, ACT propose une **méthode de progrès** pour structurer et mettre en œuvre une stratégie bas carbone et un plan d'actions compatibles avec une économie sous les 2°C.



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires : entreprises de toutes tailles, matures ou débutantes sur les questions de transition bas carbone.

- Production d'électricité,
- Construction automobile,
- Commerce, Bâtiment (construction, promotion et gestion immobilière)
- 2021 : transport, ciment, pétrole et gaz (T1) ; alimentation, acier (T3)
- 2022 : chimie, aluminium, papier / carton, verre
- Méthode générique pour tous les autres secteurs

POUR EN SAVOIR +

Le site de l'**initiative ACT** (en anglais)

<https://actinitiative.org/>

EXPERTISE ET FORMATION



EVE : Engagement Volontaire pour l'Environnement – Transport et logistique



PRÉSENTATION & SERVICES

Le Programme EVE, Engagement Volontaire pour l'Environnement – Transport et logistique, s'appuie sur une convention cadre liant le porteur pilote (ADEME) et les porteurs associés (FNTR, FNTV, TLF, CGI, OTRE, AUTF) à l'Etat et au financeur (TOTAL). Il vise à **accompagner les acteurs professionnels du transport et de la logistique (transporteurs, commissionnaires et chargeurs) dans l'amélioration de leur performance énergétique et environnementale.**

Le principe général du programme est de mettre en œuvre une approche intégrée sur toute la chaîne transport afin d'amener les entreprises vers une meilleure collaboration et une plus grande interaction entre les transporteurs (offreurs de solutions de transport) et leurs donneurs d'ordre (chargeurs, commissionnaires et collectivités).

Le programme s'appuie sur **trois dispositifs d'engagements volontaires** :

- **Objectif CO₂** pour les transporteurs de marchandises et de voyageurs ;
- **FRET21** pour les chargeurs ;
- **EVCOM** pour les commissionnaires.



ENGAGEMENTS
VOLONTAIRES POUR
L'ENVIRONNEMENT
transport et logistique



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires : transporteurs (marchandise et voyageurs),
commissionnaires et chargeurs.

POUR EN SAVOIR +

Le site du **programme EVE**
www.eve-transport-logistique.fr

Diffusion de l'expertise ADEME



PRÉSENTATION & SERVICES

L'ADEME met au service des entreprises l'ensemble de son expertise et le savoir-faire de ses équipes. Elle rend ainsi accessible les démarches et méthodologies développées, des guides techniques, des recommandations et avis, des études et des retours d'expériences.

Rubrique web dédiée aux entreprises www.ademe.fr/entreprises

- Actualités
- Retours d'expériences et témoignages d'entreprises
- Informations techniques, recommandations et bonnes pratiques
- Démarches et méthodologies

Espace médiathèque / librairie

- Guides techniques et méthodologiques (collection « *Clés pour agir* »)
- Chiffres clés (collection « *Faits et chiffres* »)
- Retours d'expériences, témoignages, vidéos (collection « *Ils l'ont fait* »)
- Avis, études techniques, études économiques, rapports de résultats de projets de recherche (collection « *Expertise* »)
- Études prospectives (collection « *Horizon* »)

Événements

- Journées techniques, colloques ou webinaires organisés par l'ADEME ou en collaboration avec des partenaires
- Liste consultable via le lien www.ademe.fr/actualites/manifestations

Plateforme de service <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises>

- Appels à projets pour soutenir financièrement les actions et projets des entreprises, notamment dans le cadre du plan France relance
- Parcours métiers

Magazine et lettres d'information

- ADEME Actus et ADEME Magazine : une lettre bimensuelle et un magazine mensuel présentant des actualités + des opérations ou démarches exemplaires
- Lettres d'information : ADEME Recherche, ADEME Stratégie et ADEME International.

Réseaux sociaux

- De nombreuses informations disponibles à travers les comptes twitter @ADEME, LinkedIn ADEME et ADEME Éditions, ainsi que des vidéos sur Youtube

Diffusion de l'expertise ADEME (suite)



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- Toutes les ressources et les contacts sont disponibles sur **le site de l'ADEME** www.ademe.fr et ses rubriques :
 - ✓ www.ademe.fr/entreprises.
 - ✓ www.ademe.fr/mediatheque
 - ✓ www.ademe.fr/actualites/manifestations

- La **plateforme de service AGIR** :
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/>

- S'abonner aux différents **magazines d'information** :
<https://bit.ly/3ctofDM>

- Être informé par les **réseaux sociaux** :
 - ✓ Compte Twitter @ADEME
 - ✓ Comptes LinkedIn ADEME et ADEME Éditions
 - ✓ Vidéos sur www.youtube.com/user/ademe?gl=BE



Bénéficiaires : **toute entreprise**, quel que soit son niveau de maturité, son profil (entreprises de la demande ou de l'offre, prestataires de services, équipementiers...), son secteur.

A titre indicatif, l'ADEME a publié en 2020 :

- 140 guides techniques et méthodologiques ;
- 380 retours d'expérience d'entreprises ;
- 700 études ;
- 70 documents « Faits et chiffres ».

POUR EN SAVOIR +

Le site de l'ADEME

www.ademe.fr



PRÉSENTATION & SERVICES

Le portail <https://data.ademe.fr> propose des données ouvertes, de qualité et actualisées. Son objectif est de répondre aux besoins des utilisateurs et de permettre aux acteurs de s'en emparer à des fins de réutilisation, au bénéfice de la transition écologique et de la transformation numérique de notre société.

Un peu plus de **100 jeux de données** sont déjà mis à disposition. Ils sont répartis en plusieurs thématiques : bâtiment, rénovation, économie circulaire, territoires, climat, GES (gaz à effet de serre), études, aides, ADEME en région, recherche...

Tous les jeux de données sont **accessibles en téléchargement ou en accès via API** et peuvent être utilisés en l'état ou réutilisés dans des applications tierces par des entreprises ou des bureaux d'étude.

Exemples de réutilisation

- Utilisation à partir des données Agribalyse par des bureaux d'étude et/ou des entreprises de type Marmiton ou Yuka
- Utilisation, comme référentiel, des « Opérateurs attestés gaz fluorés »
- Utilisation, comme référentiel, des données de la base Carbone
- Utilisations des données DPE Logement



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires : Bureaux d'étude, startup, services techniques, etc., la variété des données proposées par l'ADEME permet à **toutes les entreprises** d'accéder à des données de référence, à des résultats d'études ou des chiffres-clés nationaux ou locaux.

POUR EN SAVOIR +

Le portail Open data de l'ADEME

<https://data.ademe.fr>



PRÉSENTATION & SERVICES

Datagir accompagne les organisations pour **intégrer les données de l'ADEME dans leurs services** pour faire évoluer leur offre à destination de leurs utilisateurs. Il crée également des **simulateurs facilement intégrables sur tout site web**.

Ce service fait ainsi l'interface entre les experts des bases de données de l'ADEME et ces réutilisateurs externes pour leur permettre de bien comprendre et s'approprier les données (périmètre et limites, formats, etc.).

Pour cela, Datagir développe des calculateurs open-source, ludiques et faciles à utiliser :

- <https://nosgestesclimat.fr> développé en partenariat avec l'association Bilan Carbone, qui permet à chaque individu, en renseignant ses habitudes de vie quotidienne, d'estimer son empreinte carbone annuelle et d'agir pour la réduire grâce à des actions personnalisées ;
- <https://monimpacttransport.fr/> pour comparer les émissions de CO₂ par mode de déplacement ;
- <https://monconvertisseurco2.fr> pour convertir les tonnes de CO₂ en objets et dimensions tangibles du quotidien ;
- <https://mesfruitsetlegumesdesaison.fr> pour visualiser d'un coup d'œil les fruits et légumes du mois et leur impact.



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires

- **Développeurs, responsables de produits (applications, sites web)**. Datagir les accompagne dans l'intégration des données de l'ADEME (base Agribalyse®, Base Carbone®, etc.) dans leurs produits.
- **Responsables RSE, de contenu web...**, ayant besoin de solutions simples et clé en main, diffusables ou intégrables simplement sur un site internet.

Modalités

L'offre Datagir est proposée **gratuitement**.

POUR EN SAVOIR +

Le site **DATAGIR de l'ADEME**

<https://datagir.ademe.fr/>

Formation INVEEST au financement de l'efficacité énergétique et du bas carbone dans l'industrie



PRÉSENTATION & SERVICES

INVEEST est un **programme de montée en compétence pour le financement de l'efficacité énergétique et du bas carbone dans l'industrie**. Il vise à donner toutes les clés aux financeurs de projets industriels pour comprendre et maîtriser les enjeux, les sources et les modes de financement des projets d'efficacité énergétique et bas carbone dans l'industrie.

Le programme se déroule en 3 étapes.

1. Un **module d'introduction en e-learning** sur les enjeux et les fondamentaux du financement de l'efficacité énergétique et du bas carbone dans l'industrie
2. Une **formation présentielle ou distancielle** d'approfondissement technique et financier pensée pour les acteurs du financement de l'industrie
3. Une mise en pratique par un **accompagnement individuel technique, juridique et fiscal sur un projet concret** d'efficacité énergétique ou bas carbone dans l'entreprise du participant

Il apporte également les **outils d'aide à la décision** nécessaires pour mettre en place des projets et maîtriser les arguments pour les défendre auprès de financeurs. Enfin, participer à INVEEST permet d'entrer dans une **communauté de financeurs de la transition énergétique** afin de partager des bonnes pratiques et des retours d'expérience.



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires

- **Industriels** (DAF, RAF, directeurs de sites industriels, responsables des achats)
- **Banques** (chargés d'affaires entreprises, responsables d'antennes, analystes risque, responsables commerciaux, responsables RSE)
- **Partenaires des industriels** (consultants en bureaux d'étude, experts-comptables et commissaires aux comptes, relais des entreprises, etc.)

Modalités

Les premiers parcours INVEEST sont pris en charge à 100 % par le dispositif des certificats d'économies d'énergie, puis de manière dégressive.

POUR EN SAVOIR +

Le site d'**INVEEST**
www.inveest.org

Formation PROREFEI – Référent énergétique dans l'industrie



PRÉSENTATION & SERVICES

PROREFEI vise à **former les salariés en charge de la gestion de l'énergie dans l'industrie** pour faire émerger des projets d'optimisation énergétique concrets, réalistes et rentables, adaptés aux contraintes de chaque entreprise. Il est développé par l'Association Technique Énergie Environnement, en partenariat avec l'ADEME, et financé par le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie.

Ce parcours de formation multimodal répond à l'ensemble des besoins théoriques et pratiques des entreprises et de leurs référents énergie. Il propose ainsi à la fois une **formation** et un **accompagnement personnalisé**. Il est composé d'une partie obligatoire et d'une partie optionnelle.

➤ Un parcours obligatoire en 3 étapes

1. Un MOOC pour appréhender les fondamentaux de l'énergie
2. Un stage de 2 jours, en présentiel ou en classe virtuelle, pour comprendre le rôle et la position du référent énergie, identifier les axes d'amélioration et acquérir les méthodologies d'actions
3. Un accompagnement individuel en situation de travail

➤ Un parcours optionnel

Accessible à tout public, le parcours optionnel est composé de modules complémentaires (comptage, EnR, achat, etc.).

PROREFEI
La formation des référents
énergie dans l'industrie



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires : salariés en charge de l'efficacité énergétique ou souhaitant le devenir.

Modalités

L'entreprise choisit un organisme de formation habilité ou une session de stage de 2 jours (présentiel ou classe virtuelle) via la plateforme www.prorefei.org. Elle inscrit ensuite son ou ses salariés au parcours de formation via l'organisme de formation afin de bénéficier du tutorat. L'organisme de formation valide les pré-requis, puis l'inscription du stagiaire au programme.

POUR EN SAVOIR +

Le site de **PROREFEI**

www.prorefei.org



PRÉSENTATION & SERVICES

ADEME Formation accompagne prioritairement les professionnels salariés des entreprises et des collectivités dans leurs besoins de **montée en compétence** et de **changement de pratiques professionnelles** induits par la transition écologique et énergétique.

Ses parcours de formation intègrent des modes d'apprentissage distanciels et présentiels.

Exemples de formations

- Améliorer sa connaissance des fondamentaux de l'économie circulaire
- Élaborer un plan de mobilité dans son entreprise
- Devenir référent énergie en industrie
- Maîtriser le financement de l'efficacité énergétique et du bas carbone dans l'industrie
- Adapter son territoire au changement climatique : connaître les outils et méthodes pour l'adaptation au changement climatique
- Devenir Conseiller Citergie
- Géothermie sur pompes à chaleur en résidentiel et tertiaire : montage et conduite de projets
- Maîtriser le financement de l'efficacité énergétique et du bas carbone dans l'industrie
- Comprendre et évaluer la stratégie de décarbonation d'une entreprise
- ...



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires

Entreprises et publics cibles selon les thèmes : bureaux d'études, industries, acteurs du bâtiment, chambres consulaires, exploitants d'installations, etc.

Modalités

Les inscriptions se font directement sur le site qui renvoie vers les sites des partenaires le cas échéant.

POUR EN SAVOIR +

Le site de l'**ADEME Formation**

www.formations.ademe.fr

ANIMATION ET RÉSEAU





PRÉSENTATION & SERVICES

Le Club ADEME International fédère depuis 1997 les éco-entreprises autour de leur démarche à l'export. Ce réseau, créé et piloté par l'ADEME, permet à ses adhérents **d'échanger de manière privilégiée avec les acteurs publics français, nationaux ou régionaux, en charge de l'environnement, de l'énergie, du développement durable et du commerce extérieur.**

Le Club ADEME international offre des services à ses adhérents afin de les aider à la bonne réalisation de leur projets internationaux :

- accès à de l'**information qualifiée** sur les opportunités internationales dans les technologies propres
- accès aux **réseaux nationaux et internationaux** de l'ADEME (agences homologues, ministères, ONG)
- accompagnement à la **recherche de financements** pour leurs projets innovants à l'international (FASEP, financements Ue, financements AFD...).
- **valorisation des projets exemplaires**
- organisation d'**événements** réservés aux adhérents (rencontres ; missions internationales, networking, rencontres de délégations internationales)
- **partenariat avec Business France** sur les missions internationales (réduction de 20%)



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires : éco-entreprises (PME et ETI) innovantes françaises développant une partie de leurs activités sur les marchés internationaux ou souhaitant initier une démarche à l'export.

Modalités

Adhésion annuelle selon taille de l'entreprise
(mini : 500 € / maxi 1 900 €)

POUR EN SAVOIR +

Le site du **Club ADEME International**
www.clubinternational.ademe.fr

Communauté Coq Vert



PRÉSENTATION & SERVICES

Lancée fin 2020, la communauté Coq vert constitue un **réseau de partage de bonnes pratiques entre des « éclaireurs » déjà avancées dans la transition écologique et des entreprises qui commencent leur engagement.**

Ce réseau, géré par Bpifrance en partenariat avec l'ADEME, offre un **label** et une **vitrine** qui mettent en valeur les entreprises engagées dans la transition, des outils web Bpifrance dédiés (notamment une animation sur les réseaux sociaux) et une communication spécifique avec une identité propre.

Les entreprises sont sélectionnées par Bpifrance sur la base de critères définis dans la « **Charte d'engagement Coq vert** » élaborée avec l'ADEME.



bpifrance
SERVIR L'AVENIR



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires : entreprises de tout secteur souhaitant s'engager dans la transition écologique ainsi qu'aux porteurs de solutions technologiques.

POUR EN SAVOIR +

Le site de **Bpifrance**
www.bpifrance.fr

Éco-masterclass RETIS



PRÉSENTATION & SERVICES

RETIS est un **réseau de conseillers pour les entreprises innovantes dans le secteurs des éco-activités**.

En partenariat avec l'ADEME, il propose des **éco-masterclass**, c'est-à-dire des formations collectives aux porteurs de projets (pitch de présentation aux financeurs potentiels), une mise en relation avec des financeurs grands comptes et un partage d'expérience avec des pairs.

La formation est divisée en **2 modules**.

- Module 1 : **formation au pitch**, généralement en région sur 1 journée (une dizaine de sessions par an)
- Module 2 : **échanges avec un panel de grands comptes**, à Paris (1 session par an)

Retis



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires : **startups et éco-entreprises innovantes** à la recherche de financements, à divers stades d'avancement (du concept à la première réalisation commerciale).

Modalités

La formation est **gratuite**.

POUR EN SAVOIR +

Le site du **RETIS**

www.retis-innovation.fr/ecomasterclass

SYNAPSE, réseau national des acteurs de l'écologie industrielle et territoriale



PRÉSENTATION & SERVICES

L'écologie industrielle et territoriale (EIT) vise à optimiser les ressources sur un territoire, qu'il s'agisse d'énergies, d'eau, de matières, de déchets mais aussi d'équipements et d'expertises. Ainsi, les déchets et co-produits des uns peuvent par exemple devenir une matière première pour les autres. L'un des enjeux forts de l'EIT consiste donc à faire **se rencontrer les entreprises, pour instaurer un climat de confiance propice à l'émergence de synergies.**

C'est pourquoi l'ADEME anime le réseau SYNAPSE qui met à disposition de ses membres des outils favorisant le déploiement de l'EIT :

- des **vidéos** de démarches d'EIT réussies ;
- des **fiches ZOOM** apportant un éclairage thématique ;
- des **notes de veille** trimestrielles sur les ressources (sable, métaux, bois, plastiques, eau, sols) ;
- une **newsletter** trimestrielle.

Par ailleurs, le réseau SYNAPSE relaie les informations concernant l'EIT issues des plateformes régionales de l'économie circulaire (RECITA, Eclaira, Cycl'op, Collectif, NECI...).

Pour rejoindre le réseau, il suffit de s'inscrire sur www.reseau-synapse.org (courriel et mot de passer à créer).



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Bénéficiaires

Le réseau s'adresse **prioritairement aux animateurs locaux de démarches d'EIT**, qui peuvent être à la fois des animateurs en collectivités, en association d'entreprises ou en zones d'activités, en chambres consulaires, en agence de développement économique, en syndicats de déchets, etc.

Il s'adresse également aux **autres acteurs** impliqués dans l'EIT, qu'il s'agisse de collectivités territoriales, fédérations professionnelles, chambres consulaires, agences de développement économique, centres techniques, DREAL, bureaux d'études, chercheurs, etc.

POUR EN SAVOIR +

Le site de **SYNAPSE**
www.reseau-synapse.org